

1. Ouverture

Recteur et vice-chancelier: Bonjour tout le monde.

2. Présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier : Donc la première chose qu'on doit faire ce matin c'est de choisir, de nommer un président d'assemblée; il semblerait qu'il est difficile de trouver quelqu'un qui voudrait le faire tout le temps, mais c'est pour des raisons surtout de logistique. Donc suite à la dernière réunion du Sénat, on a fait certains contacts et puis le bureau de direction du Sénat va proposer que M. Charles Bourque, ancien doyen de la Faculté des sciences soit élu président de l'assemblée aujourd'hui. M. Bourque a été professeur de chimie pendant 27 ans, il a occupé différents postes au cours de sa carrière à l'Université de Moncton dont celui du directeur du Département de chimie et biochimie et doyen de la Faculté des sciences. Il a été membre du Sénat académique pendant dix ans, membre du Comité conjoint de la planification de 2002 à 2009 et il a assumé la présidence du comité pendant plusieurs années. Donc aussi il a été membre du Comité d'appel du Sénat académique entre 2001 et 2009 et en fut président suppléant en 2012 et 2016 donc c'est quelqu'un qui connaît très très bien l'Université de Moncton et son fonctionnement. Donc j'ai besoin d'un appuieur que M. Charles Bourque agisse comme président d'assemblée pour la réunion du 4 novembre 2016. J'en fais la proposition, est-ce que j'ai un appuieur? M. Paul-Émile Bourque. Tous en faveur? *Oui.* Merci. Donc avant de céder la parole à M. Bourque, j'aimerais tout simplement souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres au Sénat soit madame Chantal Brun qui est directrice de l'École de kinésiologie et puis Omer Chouinard qui revient, professeur de la Faculté des arts et des sciences sociales et aussi aujourd'hui les personnes excusées sont Mélissa Comeau, Fernand de Varennes, François Renaud et Denis Roy. À moins qu'il y ait d'autres personnes qui ne sont pas présentées, ça va. M. Bourque.

Président d'assemblée : Merci. Tout d'abord, j'aimerais remercier les membres du Sénat de m'avoir accordé leur confiance, j'espère être à la hauteur des attentes, je ferai tout pour être juste et équitable possible et je vous souhaite des bonnes délibérations. Les scrutateurs, je pense qu'on me dit que ça serait Marc Anger et Teréz Rétfalvi. Donc Jean-François Richard. Et typiquement, on fixe l'heure de la fin de la réunion et donc à moins d'avis contraire, c'est 16 h 30. Est-ce que je vois des oppositions à la fin de la réunion? Je n'en vois pas donc ça sera à 16 h 30 la clôture si on se rend à cette heure-là.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : On est rendu au point 3 de l'ordre du jour, Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde, monsieur le président. L'avis de convocation a été envoyé par courriel le 20 octobre 2016 accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier M. Raymond Théberge. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements monsieur le président.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Le point 4, vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Le point 5, est-ce qu'il y a de la correspondance?

Secrétaire générale : Monsieur le président, il n'y a pas de correspondance, mais sur vos tables ce matin vous avez deux lettres, deux copies qui vont s'insérer dans les commentaires reçus. La première lettre c'est une lettre par rapport au dossier des études familiales, c'est une lettre qui est arrivée sous forme de courriel et qui s'est un peu échappée dans le processus de préparation du document. Et puis l'autre lettre c'est une lettre que vous avez reçue au mois d'août que l'on a voulu reporter ici aujourd'hui en toute fin de transparence, mais c'est aussi une lettre de l'ABPUM et ce n'est pas la même qui est dans votre dossier de commentaires reçus. Donc voilà pour les documents qui sont sur votre table ce matin monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci madame la secrétaire générale.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le point 6, l'adoption de l'ordre du jour, vous avez reçu un projet d'ordre du jour, est-ce qu'il y aurait des ajouts? Normalement on les passerait à Affaires nouvelles au point 15. Donc il n'y a à rien à signaler. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui proposerait l'adoption de l'ordre du jour. Donc le sénateur

Deschênes, proposeur, appuyé par Omer Chouinard. Donc il y aura le vote par vote électronique. Veuillez patienter, je suis nouveau à ceci. Vous pouvez voter. Le vote c'est unanime donc l'ordre du jour est adopté.

7. Adoption du procès-verbal SAC-160830

Président d'assemblée : Le point 7, Adoption du procès-verbal du 16 août. Est-ce qu'il y aurait des corrections, des modifications, mais surtout des corrections sur le fond. Sinon s'il y a des corrections sur la forme vous pouvez les noter, transmettre vos corrections à la secrétaire générale. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui proposerait l'adoption du procès-verbal tel que distribué? Sénateur Brideau et sénateur Paul-Émile Bourque. Donc c'est proposé et appuyé. Vous pouvez voter à ce moment ici. Ça été adopté.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-160830

8.1 (8.1) Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements

Président d'assemblée : On passe au point 8, Affaires découlant du procès-verbal du 16 août. Apparemment que les trois premiers sont des points qui ont été abordés depuis quelques Sénats et donc j'inviterais, je pense, pour le point 8.1 madame Castonguay, secrétaire générale pour nous transmettre les informations et le suivi.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Alors toujours sur le dossier du sens des termes et expressions désignant les membres du personnel enseignant et du corps professoral, je vous rappelle qu'il y a une ébauche d'un travail assez laborieux qui a été préparé par madame Odette Snow, la doyenne de Faculté de droit. Depuis la dernière réunion, j'ai parlé beaucoup avec madame Snow et il y a des choses qu'on veut améliorer ou changer, modifier dans cette ébauche-là, elle travaille en ce sens-là présentement et on travaille surtout sur l'article 36 des Statuts et règlements qui est toute la procédure d'élection pour les professeurs professeurs. Alors l'expression professeur professeuse qui apparaît dans l'article 36 est problématique parce qu'elle n'inclut pas les bibliothécaires et c'est dans ce sens-là qu'on travaille pour tenter de trouver un moyen élégant d'avoir les bibliothécaires dans l'article 36, mais ne pas en même temps, violer la loi de l'Université de Moncton. Donc c'est un petit défi qu'on a, mais on va tenter d'y arriver en vous proposant quelque chose de très très clair par rapport à l'article 36. C'est là qu'on est rendu dans notre travail. Merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions à ce point-là? Je n'en vois pas.

8.2 (8.2) Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32

Président d'assemblée : Donc le point 8.2, Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32. Je pense que ça serait M. Samson.

VRER : Je suis incertain si la réunion du conseil de la FESR a eu lieu sur ce sujet. Est-ce que madame Dubois peut nous éclairer sur la question?

Dubois : Elle a lieu le 18 novembre.

VRER : Voilà.

Dubois : Est-ce que je peux donner des explications supplémentaires? Merci monsieur le président. Donc la demande du Sénat relativement au projet de modification que la FESR avait soumis était celle-ci : c'était d'inclure dans le règlement modifié des explications sur la codirection de thèse. Donc après discussion avec le comité d'étude et de révision et surtout avec le vice-doyen de la faculté, on a conclu que ce n'était pas l'endroit dans un règlement qui portait sur le dépôt de thèse, d'expliquer ou de préciser les modalités de la codirection. Donc ce que nous allons faire plutôt, c'est de proposer des définitions de codirections et de directions qui seront incluses dans la partie lexicque du règlement, sans ça, ça ne ferait que confondre davantage, brouiller davantage des règlements qui méritent un éclaircissement global de toute manière. Donc merci beaucoup.

8.3 (8.3) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

Président d'assemblée : Merci madame Dubois. Le point 8.3, Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures). Monsieur le vice-recteur.

VRER : Même chose, la question n'a pas encore été traitée au conseil.

Dubois : À la réunion du 18 novembre.

Président d'assemblée : Le micro ne fonctionnait pas, peut-être répéter.

VRER : Oui, je vais répéter en disant que c'est la même situation, la réunion du conseil de la FESR va avoir lieu le 18 novembre et c'est à ce moment-là que la question va être traitée.

Président d'assemblée : Ça va.

8.4 (10) Rapport annuel du VRER – Consultation (Planification académique)

Président d'assemblée : Le point 8.4 c'est le Rapport annuel du VRER – Consultation (Planification académique) et ce sera le recteur qui va nous donner des informations, je pense, surtout sur le processus.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Effectivement, vous avez dans votre paquet d'informations le résultat des consultations sur le plan académique. Donc lors du dernier Sénat, on avait demandé d'entreprendre une consultation et si vous regardez aux pages 4, 5 et 6 du document, vous voyez toutes les associations et tous les individus, les regroupements qui ont été consultés dans le processus. Il y a eu quand même une très forte réponse de la part des associations professorales, des étudiants, des membres même de la société civile, des individus, etc. Je ne présente pas le rapport comme tel, je présente tout simplement le processus qui a été utilisé pour en arriver à ce rapport. Je pense que les sénateurs et sénatrices sont très bien éclairés par rapport à ce que pense tout un ensemble d'individus et d'associations par rapport à la planification académique. Donc je limite mes commentaires à ça, merci.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur. J'inviterais des questions si j'en aurais, mais je tiendrais à dire que le point revient à l'ordre du jour au point 10.1 donc s'il y a des questions, ça devrait être surtout des questions sur le processus; on ne veut pas dédoubler le débat qu'on aura au 10.1. Donc est-ce qu'il y a des questions? Je n'en vois pas donc ça termine le point 8.

8.5 Autres

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait d'autres informations au 8.5? Non, je n'en vois pas.

9. Nominations

9.1 Comité d'appel du Sénat académique (B. Navarro Pardiñas)

Président d'assemblée : Le point 9, Nominations. Il y a deux points, le 9.1 Comité d'appel du Sénat académique où on doit remplacer, et vous le trouvez dans le document, nous devons remplacer Mme Blanca Navarro Pardiñas qui a déjà servi, je pense, à deux reprises donc c'est renouvelable une fois donc on doit trouver une autre personne et j'inviterais des nominations. Ceci c'est le Comité d'appel du Sénat académique. Est-ce qu'il y aurait des nominations? Il faut que ça soit, évidemment, un professeur membre du Sénat élu par le Sénat. Y a-t-il des nominations? Micro 17.

Adégbidi : Je propose le sénateur Lacina Coulibaly.

Président d'assemblée : Donc la proposition est le sénateur Coulibaly. Est-ce que le sénateur Coulibaly est ici? Oui. Est-ce qu'il accepte la nomination?

Coulibaly : Oui.

Président d'assemblée : Oui. Je pense qu'il y avait également... Oui Mme Dubois.

Dubois : Je propose Monique Levesque.

Président d'assemblée : Elle propose Monique Levesque. Est-ce que Monique Levesque accepterait?

Levesque : Inaudible.

Président d'assemblée : Ça va. Donc nous avons une nomination, est-ce qu'il y a d'autres nominations, une deuxième fois. Est-ce qu'il y a d'autres nominations, une troisième fois. Donc ça met fin aux nominations et je pense qu'on déclare élu par acclamation. Donc merci M. Coulibaly.

9.2 Conseil de la langue française (M. Basque et É. Hervet)

Président d'assemblée : Au point 9.2, nous avons le Conseil de la langue française et ici nous avons deux personnes, Marc Basque du campus d'Edmundston et Éric Hervet du campus de Moncton. Si je comprends bien, ces personnes-là accepteraient d'être renouvelées et ça prend une confirmation. Ça prend une ratification de la renomination de Marc Basque et d'Éric Hervet, personnes chargées de la promotion de la langue française pour les campus d'Edmundston et de Moncton respectivement. Proposé par Mme Blanca Navarro Pardiñas. Appuyé par Olivier Clarisse. Vous êtes prêts pour le vote? Vous pouvez voter. Le vote est unanime et c'est confirmé pour la nomination de M. Basque et M. Hervet. Donc ça termine le point 9.

10. Rapport du Comité conjoint de la planification

10.1 Planification académique

Président d'assemblée : On est maintenant au point 10, Rapport du comité conjoint de la planification. Au point 10.1, il y a la planification académique et je pense qu'il y aura une présentation PowerPoint.

VRER : Merci monsieur le président. Alors vous avez en ce qui concerne le rapport du CCJ, vous avez quatre documents dans votre trousse. Ce qui nous concerne maintenant, 10.1 c'est le deuxième document qui est tiré à part du procès-verbal du CCJ du 15 juin 2016 et dans ce tiré à part, vous avez le texte du document de planification académique de l'Université de Moncton daté du 15 juin 2016 et ce dont il va être question ici. Sur ce document, vous voyez que c'était écrit confidentiel, mais il faut comprendre que c'est un document qui remonte à l'époque où il avait été présenté au CCJ et à ce moment-là, il était confidentiel. Bien sûr il ne l'est plus, il a été diffusé largement à l'interne et à l'externe. Alors pour expliquer un peu le concept et tout ce qu'il y a derrière ça, j'ai une présentation PowerPoint ici pour faire le survol de la situation alors c'est le rapport qui est soumis par le Comité conjoint de la planification au Sénat académique. Pour les gens qui ont eu l'occasion de lire le rapport, et j'assume que c'est tout le monde autour de cette table, en fait je suis sûr que c'est tout le monde autour de cette table qui a lu le rapport, il y a un certain nombre de notions préliminaires et si vous me le permettez, je vais commencer par une notion pré-préliminaire à l'effet que dans ma longue carrière de professeur, j'ai enseigné le design expérimental et l'analyse quantitative de données. Donc je sais pertinemment quand il ne faut pas utiliser une méthode d'analyse quantitative et je crois qu'une approche comme celle qui est présentée ici lorsqu'on veut procéder à une planification académique, ce n'est certainement pas le genre d'exercice qui se prête à une analyse quantitative. C'est certain qu'on aurait pu identifier les variables ABC avec les pondérations XYZ, arriver avec une formule, tracer un seuil de passage et v'là, on prend les décisions, mais ça ne serait certainement pas approprié. Des variables du type un peu beaucoup passionnément, c'est sûr qu'on peut traduire ça en 1-2-3 et on a eu une impression de rigueur alors que ce n'est qu'une impression. Je ne crois pas qu'une approche quantitative aurait été appropriée ici c'est la raison pour laquelle on a l'approche que vous avez eu l'occasion de lire. Pour ce qui est des remarques préliminaires, d'abord je pense que c'est important de bien définir les termes ici, l'expression programmes d'études dans le contexte de ce document-ci comme vous avez vu la définition, c'est un ensemble cohérent de cours portant sur une ou plusieurs disciplines et le point important c'est que ça amène à un diplôme qui est reconnu par, un grade qui est reconnu par un diplôme. Ce que ça veut dire concrètement c'est que les mineures n'ont pas été considérées comme des programmes d'études. On ne peut pas obtenir un diplôme pour une mineure. On a 36 mineures à l'Université de Moncton, mais elles ne sont pas traitées comme des programmes d'études donc elles ne sont pas directement abordées dans ce document ici. L'autre chose que je veux mentionner c'est que l'expression « unité académique », vous avez compris que dans ce document ici, ça réfère aux huit facultés et au décanat des études de l'UMCS et de l'UMCE. Ça peut prêter à confusion parce qu'on a tendance à penser en termes de département ou d'école ou de secteur, mais je voulais trouver une expression brève qui résume chacune des huit facultés et des deux campus alors c'est ça ici, dans ce contexte ici qu'on prend l'expression « unité académique » donc on parle de dix entités quand qu'on parle d'unités académiques dans le contexte de ce rapport ici, c'est chacune des huit facultés et c'est aussi le campus d'Edmundston et le campus de Shippagan. Il y a d'autres remarques préliminaires, mais vous avez eu l'occasion de les lire par vous-mêmes. Alors je commence par le cadre conceptuel puis vraiment la question qu'on se pose ici c'est d'où ça sort cette histoire de planification académique. Alors bien sûr qu'on a un plan stratégique institutionnel à l'Université de Moncton, vous le connaissez, il date de 2013 et il est basé sur cinq chantiers ce plan. Et vous savez que pour chacun des chantiers, il y a un certain nombre d'objectifs qui ont été identifiés. Alors au total, ça nous donne 52 objectifs qui sont des cibles à atteindre en 2020 à la fin de ce plan stratégique institutionnel. On reconnaît tous, puis vous avez eu l'occasion de lire des plans stratégiques institutionnels d'autres universités également, c'est quand même des documents qui sont très très généraux. Dans certains cas on va dire que ce sont des vœux pieux, des aspirations, mais il faut absolument qu'on traduise ça de façon plus opérationnelle et c'est dans ce contexte-là qu'on a développé un plan d'action. Vraiment c'est un outil qui nous permet d'opérationnaliser le plan stratégique. Ce qu'on a fait c'est qu'on a identifié des actions pour chacun des objectifs qui se trouvent dans le plan stratégique. Chaque action on a une personne ou une entité qui est identifiée pour porter le dossier et puis il y a aussi un échéancier. Alors parmi les cinq chantiers qui sont ici, évidemment ce qui nous intéresse ce matin c'est le chantier enseignement de qualité et expérience étudiante qui lui-même contient 12 objectifs alors il a fallu prendre cette grande thématique et en faire des actions pour nous mener à quelque chose de plus concret. Alors dans le chantier enseignement de qualité et expérience étudiante, il y a un objectif, vous le voyez ici, assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle. Alors cet objectif-là on le traduit en une action et l'action c'est quoi, mais c'est le document que vous avez sous les yeux, c'est la planification académique. Alors vous comprenez que la planification académique la raison d'aide de ça c'est que c'est carrément une action qui découle du plan stratégique institutionnel. Alors c'est qui la personne qui a été l'heureuse élue pour porter le dossier, mais c'est le VRER alors c'est le VRER qui a procédé à la planification académique et puis on a parlé d'un échéancier sur lequel on va revenir dans quelques instants. Maintenant il y a une autre façon d'aborder le même sujet, c'est de parler du Comité conjoint de la planification. Le document que vous avez sous les yeux, c'est un rapport du Comité conjoint, on est à l'item 10 de l'ordre du jour, Rapport du comité conjoint de la planification. Alors vous avez ici la définition de qu'est le Comité conjoint; peut-être pour les nouveaux membres du Sénat essentiellement ça le dit un peu dans le nom, c'est que c'est un comité qui relève à la fois du Sénat et du

Conseil des gouverneurs. Si ma mémoire est bonne, il y a huit personnes, je crois, qui siègent au Comité conjoint alors on a des membres du Sénat, trois membres du Sénat. On a des membres du Conseil des gouverneurs et on a aussi les deux présidences du Sénat et du conseil alors oui, c'est un comité qui fait le pont entre les deux instances décisionnelles de l'université. Et lorsqu'on regarde le mandat du comité, j'attire votre attention sur le point B ici, ça dit explicitement « de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique ». Alors le Sénat et le conseil mandatent le CCJ de procéder à une planification académique. Alors bref, pourquoi ça existe ce document de planification académique, c'est pour répondre à deux choses : d'abord c'est pour concrétiser notre plan stratégique institutionnel, et deuxièmement, c'est parce que ça fait partie du mandat du CCJ et c'est la raison pour laquelle vous avez ce document sous les yeux ce matin. Parlons un peu du cheminement du processus. Alors on a commencé tout ça par des consultations au sein des unités académiques, rappelez-vous unités dans le sens de nos huit facultés ainsi que le campus d'Edmundston et le campus de Shippagan alors ces consultations-là ont mené à un certain nombre de rapports, en fait ce sont les annexes qu'on retrouve dans le document. Tout ça, ça été acheminé au VRER qui a produit son propre rapport. Les boîtes que vous voyez en rouge sur l'image, ce sont les unités décisionnelles. Alors le rapport du VRER, il a été présenté au CCJ, il a été adopté au CCJ, c'est le document que vous avez sous les yeux. Ça fait en sorte qu'on a pu aller de l'avant et donc informer les instances de ce rapport de planification académique. Alors à la dernière réunion du Sénat, vous avez vu, vous avez reçu le rapport, la même chose a été faite au niveau du Conseil des gouverneurs qui a obtenu le rapport. Il n'y a pas eu de discussion sur les propositions en tant que telles à cette étape ici. Vous vous rappelez qu'à la dernière réunion du Sénat il était convenu de procéder à des consultations internes et externes, c'est le document que vous avez reçu aujourd'hui ou dans les jours précédents. Au niveau du Conseil des gouverneurs, les gens se sentaient confortables avec le processus de consultation qui était demandé par le Sénat. Le conseil aurait pu demander de procéder à ses propres consultations, ils ne l'ont pas fait. Ils considèrent que les consultations internes et externes demandées par le Sénat sont suffisantes. Alors donc il y a eu des consultations avant l'exercice et des consultations après l'exercice et là, ça nous amène aux deux instances décisionnelles que sont le Sénat, c'est ici aujourd'hui même, et le Conseil des gouverneurs qui va être un peu plus tard début décembre si ma mémoire est bonne. Maintenant il y a une autre chose que je dois absolument mentionner ici parce que j'ai entendu des histoires un peu étonnantes puis je veux rétablir les faits ici. Le processus qu'on a sous les yeux ne change en rien le processus bien établi d'approbation de programmes à l'Université de Moncton. Bien sûr que les processus pour les approbations, les modifications et les créations, les abolitions de programmes demeurent échangés et vous savez que ce processus-là ça implique qu'il faut d'abord que ça émane de l'instance, donc de l'unité académique au sens du département, école, secteur. C'est approuvé par un conseil des facultés, ça va après ça au niveau du CPR. Faut aussi que ça soit appuyé par, je dis le Conseil des facultés, mais quand c'est des programmes de cycles supérieurs il y a deux conseils, celui du 1^{er} cycle et celui du 2^e cycle, ça va au CPR, ça va au CCJ, ça va au Sénat et au Conseil des gouverneurs parce que j'ai entendu certaines personnes qui disent que si on adopte le document aujourd'hui, ça veut dire que demain matin il y a une vingtaine de nouveaux programmes qui sont automatiquement créés puis il y a une vingtaine de programmes qui sont supprimés. Non, il y a rien de ça parce qu'il faut passer à travers ce processus rigoureux d'approbation de programmes que vous connaissez aussi bien que moi alors c'est important de rétablir ce fait-là puis ça serait tout à fait aberrant de toute façon qu'un Sénat se prive de son propre processus d'approbation de programmes. Quand on fait un exercice aussi fondamental que celui-ci, c'est important de revenir aux éléments constitutifs, aux éléments de base de ce qu'est l'université donc ça renvoie ici à la mission et la vision. Alors pour ce qui est de la mission, on ne pas la lire ici, je suis sûr que tout le monde la connaît par cœur ici en tant que bon sénateur et bonne sénatrice, mais la mission met l'emphase sur l'excellence en enseignement puis elle met aussi l'emphase sur vous voyez, les programmes de formation de la plus haute qualité. Alors c'est vraiment ça qui doit nous guider dans notre réflexion, l'excellence dans l'enseignement et une formation de la plus haute qualité. Remarquez que la mission réfère également au concept de recherche. Nous sommes une université, nous voulons promouvoir, nous voulons avoir davantage de recherche donc il faut aussi qu'on garde à l'esprit l'importance de la recherche quand on étudie des programmes d'études puisque recherche et enseignement dans un milieu universitaire, ça va de soi que ça s'alimente mutuellement. Pour ce qui est de la vision de l'université, c'est très important d'y insister parce que lorsqu'on lit la vision, vous voyez on dit que « l'Université de Moncton aspire à devenir la meilleure parmi les universités généralistes de taille comparable dans la francophonie ». Si j'insiste sur l'expression « universités généralistes », c'est que dans le cadre des consultations, j'ai entendu parfois des gens qui disent que vu que nous sommes une université généraliste, nous devons par conséquent offrir tous les programmes possibles imaginables puisque c'est notre mandat, c'est notre mission, en fait ce n'est pas notre mission, c'est notre vision ici d'être une université généraliste. Alors je pense que c'est important de comprendre que bon, on s'entend pour dire qu'on offre une grande variété de disciplines à l'Université de Moncton. Il ne faut pas confondre programmes d'études et disciplines. C'est sûr qu'à l'échelle canadienne il y a des milliers de programmes d'études offerts. Juste dans le réseau des universités du Québec, il y a 1 050 programmes d'études si ma mémoire est bonne. Alors oui, il y a des milliers de programmes d'études qui existent, mais ce n'est pas réaliste de dire qu'on a un mandat d'une université généraliste donc nous devons offrir tout ce qui existe dans l'écosystème de la formation universitaire canadienne. Ceci étant dit, moi je crois fermement que l'Université de Moncton elle est généraliste et qu'elle doit rester généraliste. Et le fait d'adopter ce plan académique ne va rien changer au fait que l'université va rester généraliste. Il y a un tableau dans le rapport à la page 10 qui vous donne un aperçu d'un certain nombre de, enfin les principales « disciplines » puis vous voyez que c'est très très varié. Vous le savez comme moi, ça va des arts visuels jusqu'à la biochimie en passant par le travail social et puis la foresterie. On

a vraiment une très très grande variété de disciplines et ça se traduit dans un certain nombre de programmes d'études qu'on va revoir dans les prochaines minutes. Alors on s'entend pour dire en tout cas, quant à moi l'université elle est généraliste et elle doit le rester pour rencontrer sa vision puis même pour respecter sa mission, à mon avis. Alors voici la définition de ce qu'est la planification académique : un exercice qui vise à déterminer quelles sont les orientations académiques prioritaires que veut se donner l'université au cours des prochaines années. On parle ici d'une période de temps de cinq à dix ans. Ce que ça implique c'est que normalement on devrait faire à intervalle régulier un exercice de planification académique, c'est sain pour une université. Maintenant cette définition-là de façon un peu plus concrète, de façon un peu plus opérationnelle qu'est-ce que c'est, mais comme vous le voyez, ça consiste à revoir notre cadre de programmes, tous les programmes aux trois C : baccalauréat, maîtrise et doctorat et aussi au sein des trois campus de l'université à la lumière du contexte démographique, économique, socioculturel dans lequel évolue l'université. Alors finalement, vous voyez que c'est quand même, c'est un gros défi quand qu'on veut procéder à une planification académique, ce n'est pas quelque chose qui se fait sur le coin d'une table un vendredi soir en prenant une bière, c'est vraiment un exercice de longue haleine. La pertinence de la planification académique, j'ai mis une section dans le document à cet effet-là parce que c'est certain qu'on a toutes sortes d'outils à l'université qui sont très performants pour nous permettre de s'assurer que nos programmes sont de bonne qualité. On a un processus d'évaluation de programmes qui est très rigoureux, vous le connaissez bien, d'ailleurs on aura d'autres items à l'ordre du jour du point 10, on va justement passer à travers des programmes qui viennent tout juste d'être évalués et puis j'ai entendu par exemple au niveau des commentaires que certaines personnes disent qu'il est inutile de procéder à une planification académique puisque nous avons un processus rigoureux d'évaluation de programmes. Alors ce n'est pas un bon argument à mon avis puisque l'évaluation de programmes c'est un exercice qui consiste à regarder un programme à l'interne et même à l'externe, on va chercher des experts externes qui vont nous faire des recommandations pour bonifier le programme en question. Jamais que ça ne permet de regarder les programmes les uns par rapport aux autres. Donc oui, c'est important l'exercice d'évaluation de programmes, mais ça ne peut pas nous permettre de rencontrer l'objectif qui est visé ici. Quant à la reconfiguration, mais vous le savez comme moi qu'on a pratiquement terminé cet exercice après pratiquement une décennie de travail. La reconfiguration, elle a été entreprise avant même qu'on ait notre nouveau plan stratégique institutionnel alors ça, c'est important de garder ça à l'esprit, ça ne veut pas dire qu'un exercice de reconfiguration va faire en sorte qu'on s'arrime à notre plan stratégique. Alors tout ça, ça justifie à mon avis la raison d'être d'une planification académique, c'est quelque chose qui est très très différent de l'exercice de reconfiguration puis c'est complètement différent d'un exercice d'évaluation des programmes. Alors pourquoi qu'on la fait, mais tout simplement parce qu'on veut revoir notre carte de programmes. Comme j'ai dit, c'est sain que l'université de temps à autre regarde ses programmes, prenne un peu de recul et veuille se repositionner par rapport à tout ça. Puis à mon avis, la deuxième puce que vous avez ici, il est extrêmement important, c'est cette idée d'analyse comparative des programmes ce que ne peut pas faire un processus d'évaluation de programmes. On veut vraiment procéder à une analyse comparative de nos programmes. On veut déterminer des priorités institutionnelles. Toute université veut savoir où elle s'en va donc avoir ses priorités en termes d'institution. Finalement, en langage populaire, c'est tout simplement de dire qu'on veut être capable de faire des choix judicieux pour l'avenir puis la planification académique c'est un outil qui nous permet de faire ça. C'est certain qu'actuellement l'université au Nouveau-Brunswick, enfin on pourrait dire dans les Maritimes, la situation économique n'est pas vraiment favorable. Vous savez qu'on fait face à des défis budgétaires importants. Alors oui, la planification académique peut nous aider dans un tel contexte à prendre les décisions appropriées, mais imaginez que dans quelques mois, je ne sais pas moi, le gouvernement provincial prend momentanément conscience de l'importance de la formation postsecondaire pour assurer une société qui est forte au niveau économique puis là il y a un paquet d'argent qui tombe sur les universités du Nouveau-Brunswick incluant l'Université de Moncton. Imaginez qu'on se retrouve avec des millions de dollars supplémentaires. On aura des choix à faire, on aura besoin d'un outil pour prendre les décisions et c'est le même outil. Alors le même outil doit être capable de nous faire prendre des décisions dans un contexte qui est favorable ou dans un contexte qui est défavorable aux universités. Le processus de consultation comme il a été expliqué dans le document alors je vais passer rapidement sur ça. Chaque unité académique a été mandatée de procéder à sa propre planification académique. Vous avez constaté, pour ceux qui étaient impliqués dans ça, que j'ai donné un mandat très large, je n'ai pas voulu donner beaucoup de contraintes aux facultés et aux campus d'Edmundston et de Shippagan pour respecter la culture facultaire. Je me rends compte que nos facultés sont très très différentes les unes des autres, pas seulement en termes de taille, mais en termes de culture. C'est important de respecter cette culture-là. Alors qu'est-ce qui s'est passé au sein des unités académiques bien sûr il y a eu des discussions au sein des assemblées départements ou d'écoles sou de secteurs, les conseils ont été impliqués dans ça aussi. Certaines facultés ont décidé d'aller plus loin, dans certains cas ils ont fait des consultations auprès des diplômés, d'autres cas ont approché les employeurs, il y a eu différentes approches qui ont été préconisées par les différentes facultés ce qui est tout à fait correct. Moi-même j'ai procédé à des consultations et là ici je veux vraiment insister sur le fait que j'ai approché la FÉÉCUM l'an passé, je veux insister sur ça parce que j'ai eu un appui absolument remarquable de la FÉÉCUM de l'an passé pour cet exercice-là. J'ai rencontré le Conseil de l'administration de la FÉÉCUM et puis ils m'ont beaucoup appuyé pour que je puisse rencontrer les conseils au niveau des différents programmes d'études. Vous avez vu dans le rapport il y a au moins 70 pages de documents que les conseils ont produit. Alors je n'aurais jamais pu faire tout ce travail de consultation si ça n'avait pas été de l'appui de la FÉÉCUM et plus particulièrement, d'ailleurs je l'ai remercié explicitement dans la section remerciements le V.-P. académique de la FÉÉCUM de l'an passé Jean-François Cyr qui m'a été d'une utilité énorme dans cet

exercice-là. D'ailleurs vous avez remarqué dans la lecture du document que je n'ai pas juste consulté les étudiants, j'ai tenu compte de ce que disent les étudiants. D'ailleurs une des critiques que j'ai reçues c'est que le VRER est trop à l'écoute des étudiants. Je dois dire que je suis très fier de cette critique. L'autre chose aussi qui a été considérée dans le processus de consultation c'est que finalement toutes les unités donc il y avait dix décanats qui ont produit un rapport facultaire, c'est les documents que vous avez en annexe et puis tout ça finalement ça l'a mené au rapport du VRER alors vous comprenez que le rapport du VRER c'est de recueillir toutes les informations qui ont été produites par les facultés, mais ce n'est pas tout simplement de corriger ça parce que certaines personnes s'attendaient à ce que moi je mette ça ensemble, on broche ça puis on envoie ça au CCJ. On n'a pas besoin d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour faire ça; mon adjointe aurait pu faire le travail. Alors c'est certain que le rapport du VRER qui a été présenté au CCJ contient la perspective du VRER, mais ce qui est une perspective qui est éclairée par les rapports facultaires. Alors quels sont les critères d'évaluation qui ont été utilisés, il y a plusieurs variables. Encore une fois, j'ai donné beaucoup de latitude. J'ai donné de la liberté aux facultés, mais c'est une liberté contrôlée dans le sens où bien sûr tout ça ne tombe pas du ciel cet exercice, ça vient du plan stratégique institutionnel. Alors les variables comme l'interdisciplinarité ou l'apprentissage expérientiel ou l'importance des cycles supérieurs ou l'importance d'avoir des programmes qui sont en lien avec les axes prioritaires de l'RDCl ou l'importance d'avoir des programmes en lien avec les forces et les qualités des trois campus voyez-vous, c'est des variables qui ne sont pas juste lancées en l'air, ils viennent de notre plan stratégique institutionnel. Alors c'était le genre de variables que devaient considérer les unités académiques. Bien sûr, on a aussi gardé à l'esprit qu'on a à l'université une stratégie institutionnelle de recherche. Comme j'ai dit tout à l'heure, recherche et formation, ça s'alimente mutuellement alors on a tenu compte de notre stratégie qu'il y a des axes de développement et qu'il y a des créneaux de recherche. Et bien sûr, on a tenu compte aussi des réalités très très ___ dans lequel évolue l'université maintenant donc l'évolution des inscriptions et des diplômes, les contraintes financières, la demande pour les différents programmes d'études. Alors ça nous donne finalement un groupe de variables qui réfère directement au plan stratégique institutionnel, à la stratégie institutionnelle de recherche et à la réalité dans laquelle évolue l'université. Alors la situation actuelle de l'université, je passe rapidement sur cette image, vous la connaissez. Vous savez dans le rapport annuel du VRER au Sénat, on présente toujours précisément des statistiques d'inscription alors on sait que depuis un certain nombre d'années il y a des baisses, vous connaissez aussi les principales raisons de ça, c'est des facteurs démographiques au niveau de la Province du Nouveau-Brunswick et c'est aussi la compétitivité accrue des autres universités parce qu'il y a d'autres universités qui font face aux mêmes défis que nous donc ils deviennent plus agressifs sur le marché. C'est pour ça qu'on a plus de compétition, mais nous aussi on est plus agressif envers eux et je suis sûr que eux-mêmes quand ils font leur présentation au Sénat, ils disent que l'Université de Moncton est plus agressive qu'avant alors c'est correct, c'est fair game si vous me permettez l'expression, mais c'est des réalités auxquelles on fait face. Ici on a un tableau qui est extrêmement important parce que c'est vraiment la photographie de l'état de la situation en termes de programmes d'études à l'Université de Moncton. Je vous rappelle que ce document-là a été écrit l'année où on a arrêté tout le processus, c'était l'année 14-15 alors c'est la situation en 2014-2015, 165 programmes d'études à l'Université de Moncton. Rappelez-vous de notre définition le programme d'études qui exclut les mineures. Alors on a 120 programmes d'études au 1^{er} cycle, on en a 38 au 2^e cycle et sept programmes au 3^e cycle. Dans la colonne de gauche, on a les différents types de programmes, d'ailleurs il y a une annexe pour gens qui sont un peu confus dans toutes ces variétés ou toutes ces saveurs, toutes ces moutures de baccalauréats alors elles sont définies dans l'annexe. C'est certain que la Faculté des arts et des sciences sociales c'est elle qui offre la plus grande variété de plans d'études, on parle de 45 programmes d'études qui sont offerts. Quant à la FESR, on voit deux programmes, mais vous comprenez que c'est un peu un artefact qui est dû au fait que de la façon dont le tableau il est construit, c'est que les programmes de cycles supérieurs sont comptabilisés au sein des facultés d'attache. Par exemple, une maîtrise en mathématiques, mais elle est comptabilisée au sein de la Faculté des sciences alors le 2 que vous voyez ici, c'est tout simplement les programmes qui sont de nature interdisciplinaire comme la maîtrise en environnement qui relève directement de la FESR. Il y a un programme en foresterie pour d'autres raisons. Alors c'est ça, donc on a actuellement 165 programmes d'études à l'université dont 45 aux cycles supérieurs. Les nombres que vous voyez entre parenthèses c'est dans le cas de la Faculté des sciences de l'éducation parce qu'on ne veut pas dédoubler les calculs parce que vous savez que c'est une faculté qui offre des programmes qui sont combinés avec ceux d'autres facultés. Ici il y a une mise en garde qui n'est peut-être pas tant pour vous, mais n'oubliez pas que cette présentation elle s'adresse aussi à d'autres personnes comme les gens du Conseil des gouverneurs. J'ai souvent entendu dire, je reviens ici, 165 programmes d'études, j'ai souvent entendu dire au sein du conseil puis ailleurs aussi, qu'on a trop de programmes d'études à l'Université de Moncton. Il y a trop de programmes d'études. Une chose sur laquelle il est important d'insister c'est qu'il faut faire attention avec ça, ce n'est pas une question de nombres absolus. Je prends un exemple ici la discipline biologie. Alors un étudiant ou une étudiante qui est intéressée à la discipline biologie a le choix d'un grand nombre de programmes d'études par exemple, évidemment, on peut faire un baccalauréat avec spécialisation en biologie alors ça, c'est un programme d'études, mais on peut le faire en régime régulier au coop donc on a deux programmes d'études distincts au répertoire pour ça. On peut bien sûr faire une majeure en biologie qui elle aussi vient en variante régulière et coop. On est rendu à quatre programmes d'études. Bien sûr, on peut faire une majeure dans une autre discipline avec une mineure en biologie, on peut faire un B. Sc. B.L. avec concentration biologie, on peut faire un bacc multidisciplinaire avec une des trois mineures qui est en biologie puis on a un paquet d'autres programmes d'études qui ont des cours de biologie dans leur structure même. Alors essentiellement avec notre même banque de cours de biologie, on alimente une multitude de programmes. Alors une réflexion du type on a trop de programmes, ce

n'est pas approprié dans le contexte d'un milieu universitaire puisqu'on veut forcément utiliser au maximum les ressources qu'on a pour alimenter différents programmes d'études. Je pense que je m'adresse à un groupe converti d'avance, mais pour d'autres groupes ce n'est pas évident puis c'est important de l'explicitier qu'une même banque de cours peut permettre d'alimenter beaucoup d'autres programmes. Alors voici quand même un palmarès pour les cinq années de 2010-11 jusqu'à 14-15, les dix programmes les plus populaires du côté du 1^{er} cycle à gauche et des cycles supérieurs. Je pense que je ne vous apprend rien en disant que le baccalauréat en science infirmière est de loin, de très loin en fait, le programme le plus populaire à l'Université de Moncton et ce, dans les trois campus. Le B.A. B.L. comme vous voyez arrive en deuxième rang. Le DSS vous le savez, c'est un programme hyper populaire, c'est le programme où on a le plus grand nombre d'inscriptions à la Faculté des sciences. Travail social, kiné, kiné qui a le vent dans les voiles, il y a de plus en plus d'inscriptions dans ce programme-là. Au niveau du B.A.A., la finance et la comptabilité attirent beaucoup beaucoup d'étudiants. En génie civil c'est sûr le J.D., notre programme de commonlaw et puis le B.A. multidisciplinaire aussi qui est très populaire puis je pense qu'il va l'être de plus en plus avec la multiplication des mineures qu'on est en train de faire. Du côté des cycles supérieurs, là aussi c'est pas mal évident que le M.B.A. c'est de loin le programme le plus populaire, surtout celui qui est offert à l'éducation permanente à temps partiel. Vous voyez le nombre de diplômes annuels. On a le M.A.P. aussi qui est sur notre liste. La maîtrise en orientation psycho, on ne se tance pas de ça. Administration scolaire, science infirmière, travail social, sciences appliquées et aussi notre maîtrise en études de l'environnement alors ça vous donne un aperçu de l'état de la situation actuelle en termes des programmes qui ont la plus forte attractivité pour nos étudiantes et nos étudiants. Alors on peut maintenant, maintenant que les préliminaires sont faits, on peut maintenant passer à l'analyse des programmes d'études. Vous avez constaté que les 165 programmes d'études ont été analysés et ils ont été classés en six catégories. La première catégorie c'est appelé des programmes prioritaires alors ce que ça veut dire secrètement, ce sont des programmes qui s'inscrivent directement dans l'admission d'une unité académique où qu'ils montrent un arrimage étroit avec le plan stratégique institutionnel ou d'autres critères d'évaluation. Par exemple, on vient de parler du J.D. Bien sûr que notre programme en commonlaw, c'est la raison d'être de notre Faculté de droit alors évidemment c'est un programme qui fait partie de la liste des programmes prioritaires. On pourrait prendre l'exemple du B.A.A. bacc en administration des affaires pour la Faculté d'administration c'est évidemment le cœur même de cette faculté-là, mais je pourrais prendre l'exemple de la maîtrise en études de l'environnement. Elle fait partie de la liste des programmes prioritaires, pourquoi? Bien c'est un programme en environnement, rappelez-vous que c'est un de nos trois axes de développement en recherche. C'est un programme de cycles supérieurs, c'est un programme qui est interdisciplinaire et c'est un programme qui semble montrer qu'il y a beaucoup d'intérêt de la part des étudiants. Alors quand on met l'ensemble de ces observations-là, on en arrive à un constat que c'est, à mon avis, un programme qui doit être prioritaire à l'Université de Moncton. Programmes à maintenir. Là aussi vous avez une liste de programmes qui peut-être l'arrimage est pas aussi fort que les programmes prioritaires, mais ils ont leur raison d'être pour toutes sortes de raisons qui sont énumérées dans le document. Prenons l'exemple de la majeure en criminologie, une majeure qui a été lancée il y a peine quoi, deux ans. Hyper populaire, ça renforce notre Département de sociologie, ok, mais c'est vrai que la criminologie ne fait pas partie des axes prioritaires de développement recherche, mais par contre, ça semble contribuer positivement au département et puis donc il n'y a pas de raison qu'on voit d'un mauvais œil ce programme-là. Prenons le D.A.A., le diplôme en administration des affaires qui est offert à Shippagan, programme de deux ans qui semble très bien performer. Il y a des dynamiques particulières au sein de ces deux campus en termes de compétitivité avec le CCNB. C'est une clientèle qui est visée ici particulièrement au niveau international alors si on met toutes ces observations-là ensemble et ce diplôme-là permet de poursuivre au B.A.A. qui fait partie de notre liste de programmes prioritaires donc c'est tout à fait normal qu'on considère que ce sont des programmes qui sont pertinents pour l'Université de Moncton. Troisième catégorie, c'est des programmes nécessitant une attention particulière. Cette catégorie il faut faire attention parce qu'elle n'est pas mutuellement exclusive aux autres catégories, c'est-à-dire qu'il y a des programmes prioritaires par exemple qu'on retrouve également dans la liste numéro 3. On a parlé du J.D. tout à l'heure, notre programme en commonlaw. C'est évidemment prioritaire, par contre, ce que nous dit la faculté, puis ils sont les premiers à reconnaître que notre J.D. c'est le temps de le rafraîchir, de le mettre à jour parce qu'on est moins compétitif qu'on l'était par rapport aux autres programmes de commonlaw qui sont offerts à l'échelle canadienne. Donc c'est ce que nous dit la faculté donc effectivement c'est ce que je renvoie finalement à la faculté, portez attention à votre programme, regardez-le, peut-être le remettre à jour et puis ajoutez des éléments qui sont susceptibles de lui donner une saveur ou une couleur particulière et puis ça va être pour le bien de ce programme qui de toute façon est prioritaire. Alors c'est ça ici l'idée des programmes nécessitant une attention particulière, c'est des programmes qui sont dans une ou l'autre catégorie, mais sur lequel on a identifié des lacunes. Un autre exemple qui me vient à l'esprit c'est le B.A.A. qui est un programme évidemment prioritaire, c'est le cœur de la Faculté d'administration, mais le B.A.A. en marketing on nous dit, quand je dis « on », c'est le corps professoral, nous dit qu'il faut reconnaître qu'on a des lacunes dans toute la sphère du marketing à l'ère du numérique. C'est plutôt le marketing très traditionnel qui est enseigné. Alors ce qu'on nous dit c'est qu'il y a peut-être des lacunes à ce niveau-là puis il faut revoir notre programme à la lumière de ce qui se fait maintenant dans la sphère du numérique pour le marketing. Quatrième catégorie c'est les programmes à développer. Alors vous voyez dans la mesure où les ressources sont disponibles, il s'agit de programmes qu'on devrait trouver au sommet de la liste des priorités de développement des unités académiques. Alors il y a une liste de programmes dans ça dont la majorité d'ailleurs est aux cycles supérieurs et ce n'est pas étonnant puisqu'on croit fermement que c'est un domaine ou une sphère où on a un potentiel de croissance intéressant à l'université. Alors, prenons l'exemple d'une maîtrise en sciences sociales

alors c'est un programme qu'on propose de développer. Effectivement en sciences sociales, il n'y a pas de programmes de cycles supérieurs et ça serait vraiment intéressant qu'on ait un programme de cycles supérieurs, non seulement pour appuyer nos professeurs chercheurs, mais aussi pour donner des parcours intéressants pour les étudiants qui veulent poursuivre des études avancées en sciences sociales. On peut prendre l'exemple d'un doctorat interdisciplinaire, on va y revenir un peu plus tard, programme hyper intéressant dans le contexte de l'Université de Moncton. Programmes à abolir – programmes dont l'arrimage au plan stratégique institutionnel et aux autres critères d'évaluation décrits dans la partie 6 est tenu. Ce que je veux dire par là c'est que le lien entre le plan stratégique ou la stratégie institutionnelle de recherche ou la réalité concrète de ce que nous disent les étudiants et étudiantes, il est très très faible alors on ne voit pas la pertinence de continuer ce programme-là; souvent c'est spécifié en l'état pour des raisons très particulières. Alors c'est la liste des programmes à abolir. Je vous donne un exemple, dans la liste des programmes à abolir, il y a le programme en éducation des adultes, baccalauréat en éducation des adultes. Quand on regarde ce baccalauréat, on nous dit qu'une condition d'admission c'est d'avoir un premier baccalauréat. C'est certain que ce n'est pas très attrayant pour une étudiante ou un étudiant d'aller chercher un diplôme de cette nature, mais quand vous regardez dans la liste précédente des programmes développés, on propose une maîtrise en andragogie et justement ça va peut-être mieux permettre de répondre aux besoins d'autant plus avec l'évolution de la réalité démocratique du Nouveau-Brunswick, il y a peut-être une pertinence à avoir une maîtrise en andragogie plutôt qu'un baccalauréat en éducation des adultes qui a comme condition d'admission un autre baccalauréat. Et la dernière catégorie c'est des recommandations diverses visant à bonifier l'offre des programmes. Je pense que l'exemple le plus évident ici c'est la proposition de cheminement avec distinction pour plusieurs programmes des arts et des sciences parce que dans la section abolir, on dit qu'on veut abolir des spécialisations en sciences sociales par exemple. Oui, mais on veut aussi créer un cheminement qui va faire en sorte que les étudiants et les étudiantes qui veulent poursuivre aux cycles supérieurs auront tous les outils pour pouvoir le faire dans un environnement très encadré. Alors ce sont des recommandations de cette nature qu'on voit dans la sixième et dernière catégorie. Alors c'est ça, finalement on a passé à travers les grandes catégories. Je ne veux pas passer à travers maintenant chacune des 83 recommandations, 84 en fait si on exclut la numéro 1, mais ce que je vais vous présenter pour terminer notre présentation c'est un sommaire rapide de chacune des dix unités académiques. Alors je commence par la Faculté d'administration, on voit qu'on a 25 programmes au 1^{er} cycle, quatre programmes au 2^e cycle et aucun programme au 3^e cycle. Alors qu'est-ce que ça donne, c'est sûr vous le savez la Faculté d'administration offre certains des programmes qui sont les plus populaires à l'université, c'est aussi une faculté qui offre des programmes avec le CCNB si qu'ils ont un intérêt particulier c'est quand même 29 programmes d'études qui sont offerts à la Faculté d'administration. Alors voici ce que ça donne, vous avez la liste des programmes prioritaires, comme j'ai dit tantôt, c'est une évidence le B.A.A. bien c'est prioritaire. Le M.B.A. c'est évidemment prioritaire aussi et dans la liste des programmes nécessitant notre attention particulière vous avez cet exemple du marketing. Le baccalauréat en commerce c'est déjà réglé dans le sens où le travail avait été commencé avant l'exercice de planification académique, certains d'entre vous vous souvenez que ça été transformé en un B.A.A. multidisciplinaire avec une constellation de mineures et certificats donc ce travail-là finalement a déjà été fait et on voit la liste des sept programmes coopératifs. Je vais ouvrir une parenthèse ici, vous avez remarqué que les programmes coopératifs dans mon rapport, moi j'exprimais des préoccupations dans le sens qu'il y en a plusieurs de ces programmes-là où il y a très peu d'inscriptions alors qu'à mon avis c'est très important les programmes coopératifs et quand on parle d'apprentissage expérientiel, c'est le B.A. BA de l'apprentissage expérientiel, ce sont les programmes coopératifs. Alors ce que dit le document c'est qu'il faut vraiment qu'on regarde ça de plus près pour bien saisir pourquoi est-ce que certains programmes attirent si peu d'étudiants alors qu'on aurait tendance à croire que ça devrait attirer beaucoup d'étudiants puisqu'on parle ici de stages rémunérés dans le domaine d'intérêt des étudiantes et des étudiants. Alors je le mentionne ici, mais vous allez le voir apparaître pour les autres facultés aussi qui offrent des programmes coops, ces programmes nécessitant une attention particulière c'est des programmes coops. Et puis finalement dans les recommandations diverses il y en a deux en ce qui concerne cette faculté-ci, en autres la question des certifications professionnelles c'est des choses que les étudiants nous ont dit, ils aimeraient ça que la faculté soit en mesure d'offrir des certifications professionnelles, par exemple un certificat en planification financière, en plus d'avoir un B.A.A., mais d'avoir aussi des certifications professionnelles dans différents domaines. Ça m'apparaît une excellente suggestion puis je pense qu'on devrait mandater la faculté de regarder ça de plus près. Pour ce qui est de la Faculté des arts et des sciences sociales, on parle quand même de 32 programmes de 1^{er} cycle, 11 programmes de 2^e cycle, deux programmes au niveau du doctorat. Alors c'est une faculté qui est une grosse faculté dans le sens que c'est une faculté qui a une grande variété d'intérêts, de disciplines, c'est une faculté qui a des programmes très très peu populaires auprès des étudiants, mais en même temps qu'il y a parmi les programmes les plus populaires à l'université alors il y a de tout, on retrouve de tout au sein de la Faculté des arts et des sciences sociales. Alors qu'est-ce que ça donne alors voici rapidement, juste des programmes prioritaires on le travail social, la traduction, le B.A. multidisciplinaire. Vous avez un paquet de programmes au niveau du 2^e et du 3^e cycle. Si on prend les quatre derniers de la liste, vous voyez études littéraires, science du langage, c'est une évidence qu'en tant qu'une première à une université francophone hors Québec on a un mandat évident de ce côté-là alors ça fait partie sans nombre d'un doute de nos programmes prioritaires. La maîtrise en histoire, on a qu'à penser aux études acadiennes pour réaliser que c'est un programme évidemment prioritaire. Dans les programmes à maintenir on a toutes nos majeures et là il y a quelque chose de particulier sur lequel je dois insister dans le domaine des beaux-arts. Vous voyez musique, art dramatique, art visuel, c'est certain que d'un point de vue strictement comptable, effectivement ce n'est pas des programmes qui on pourrait dire sont rentables si on

parle en termes de comptabilité, mais comme j'ai mentionné dans le document ce sont des domaines où l'impact dans la communauté acadienne il est immense et à mon avis, et le CCJ partage cet avis-là, on doit appuyer ces programmes-là qui sont très très importants à cause de l'impact qu'ils ont eu et qu'ils vont continuer à avoir dans notre communauté. Ça fait partie à mon avis du mandat de l'université d'appuyer des programmes dans le domaine des beaux-arts. Programmes nécessitant une attention particulière – on voit les mêmes programmes dans le domaine des beaux-arts. Ça ne veut pas dire que vu que c'est marqué dans le rapport que c'est des programmes qui sont corrects, qu'on n'y touche pas. Non, je pense que la Faculté des arts et des sciences sociales a plusieurs projets, des idées intéressantes par rapport à ces programmes-là et puis ça mérite d'être poursuivie cette réflexion-là. Pour ce qui est du programme traduction coop, je n'y reviens pas, c'est des programmes coops. On a nos programmes de maîtrise ici qui sont les mêmes que tout à l'heure parce que même si évidemment ce sont des programmes essentiels compte tenu de la nature de notre université, il y a quand même des choses qu'on peut peut-être faire pour les bonifier ou en accroître l'attractivité. Programmes à développer – il y en a trois ici qui sont vraiment intéressants : la maîtrise en études acadiennes, la maîtrise interdisciplinaire en sciences sociales, je vous rappelle qu'il n'y a pas de programme de 2^e cycle actuellement en sciences sociales ni de 3^e et la maîtrise en politique publique. Vous vous souvenez que le Conseil des gouverneurs, le Sénat aussi a créé une école des hautes études publiques. On a déjà créé une mineure en politique publique, mais vraiment le ciment qui va tenir cette école-là c'est une maîtrise en politique publique alors c'est extrêmement important à mon avis qu'on développe un tel programme d'études, on a un terreau fertile pour produire de façon remarquable sur ces thématiques-là entre autres, à cause des instituts qu'on a à l'université. Programmes à abolir – mais c'est les questions des spécialisations dont on a déjà parlé qui m'amènent tout de suite aux recommandations diverses qui est ce cheminement avec distinction. Maintenant dans les programmes à abolir vous avez aussi la majeure en géographie et la majeure en philosophie. Ça fait couler beaucoup d'encre, il y a eu beaucoup de brouhaha autour de ça, on pourra en reparler de façon un peu plus précise un peu plus tard lors de la discussion. Faculté de droit – alors on a trois programmes de 1^{er} cycle, quatre programmes de 2^e cycle, il n'y a pas de programme de doctorat alors c'est une faculté qui est particulière dans le sens que c'est la seule faculté où on offre un programme de commonlaw entièrement en français. Il y a vraiment un cachet unique à notre Faculté de droit. Ceci étant dit, les programmes de cycles supérieurs, il ne faut pas se le cacher, sont problématiques. Alors voici ce que ça donne, notre J.D. bien sûr il est prioritaire, comme j'ai mentionné tout à l'heure ce que nous dit la faculté c'est qu'on va le revoir et c'est tout à fait vrai. La maîtrise en droit aussi elle est problématique, mais on va la revoir, d'ailleurs c'est l'item 10.3 à l'ordre du jour aujourd'hui. Programmes à développer – ça, c'est fort intéressant. Un post-baccalauréat, on ne sait pas exactement quelle forme que ça prendrait, mais ça serait un programme après le baccalauréat en traduction juridique et interprétation judiciaire. Il n'y a aucun programme de cette nature qui existe actuellement au Canada et puis comme vous le savez, on a le CTTJ, le Centre de traduction et de terminologie juridique, on a une expertise très très solide dans la matière. Cette semaine j'étais à Ottawa à une réunion de l'ACUFS où on a beaucoup d'espoir en ce qui concerne le financement accru en matière d'appuyer les programmes de formation en jury linguistique entre autres et en interprétation judiciaire. Alors c'est un programme qui non seulement est pertinent à l'échelle canadienne, mais c'est un programme qui a un très très fort potentiel d'avoir un appui financier de la part du gouvernement fédéral. Les programmes à abolir – vous voyez c'est lorsque les J.D. sont jumelés avec des programmes de cycles supérieurs, les statistiques sont extrêmement décevantes à ce niveau-là. Ça l'a jamais décollé ces programmes-là, c'est aussi simple que ça, ça l'a jamais décollé. Peut-être que les exigences sont trop sévères. La lourdeur du programme est peut-être trop sévère. La FESR, je l'ai mis dans le tableau, mais vous comprenez que c'est un peu particulier ici les cycles supérieurs. Comme j'ai dit, les programmes relèvent des facultés alors je pense que l'importance ici c'est qu'il faut insister sur le fait qu'on a quand même 45 programmes de cycles supérieurs. On entend souvent dire que l'Université de Moncton est une université de 1^{er} cycle. Oui, mais quand même, on a 45 programmes de cycles supérieurs incluant sept programmes au doctorat et quand on regarde dans le plan, il y a plusieurs programmes nouveaux qui sont proposés alors oui, nous sommes une université de 1^{er} cycle, mais quand même, on a des cycles supérieurs qui sont de plus en plus présents. Alors la faculté a la responsabilité de la maîtrise en environnement à cause de son caractère interdisciplinaire et la maîtrise en sciences forestières qui est offerte à l'UMCE, mais qui est sous la juridiction administrative de la FESR. Alors qu'est-ce que ça donne la maîtrise en environnement j'en ai déjà parlé et on a un projet ici fort intéressant de doctorats en études interdisciplinaires. Ce sont des genres de doctorats qu'on voit pousser comme des champignons partout au Canada puis je comprends pourquoi et c'est particulièrement intéressant pour une université comme la nôtre parce qu'on offre une grande variété de programmes d'études, mais on n'a pas beaucoup de masse critique alors ça nous permettrait d'ajouter un programme de doctorat avec les expertises qu'on a en place avec très très peu de coûts additionnels et le caractère interdisciplinaire fait en sorte qu'on peut vraiment étudier des thématiques qui n'entrent dans aucun des schèmes disciplinaires qu'on a actuellement à l'université alors il y a un beau potentiel pour ce programme. Puis dans les recommandations diverses, puis ça je trouve ça un peu drôle, à mon avis la recommandation la plus importante de ce document-ci c'est la recommandation numéro 30. C'est celle qui parle de la gestion des programmes interdisciplinaires. Je n'ai pas entendu un seul commentaire à l'interne ni à l'externe ni dans les médias au sujet de la recommandation numéro 30 qui à mon avis est le plus important. Enfin il y en a eu un seul dans le rapport de Mme Surette au sujet de ce rapport-là, mais c'est extrêmement important parce que si on veut aller de l'avant avec l'interdisciplinarité puis si on veut aller au-delà de la rhétorique, il va falloir qu'on se donne une structure pour supporter cette interdisciplinarité. Ce qui se passe maintenant c'est que nos programmes sont forcément disciplinaires de faculté et aussitôt qu'un programme fait appel à plus qu'une faculté, on tombe dans des débats à en plus finir sur qui va financer quoi et à qui

appartient le programme, à qui appartiennent les diplômés, ainsi de suite alors il faut qu'on règle ce problème-là et on a ici une piste de solutions. Faculté d'ingénierie – on a huit programmes d'études, dont six au 1^{er} cycle. Alors c'est une faculté aussi qui est particulière dans le sens où les programmes de baccalauréat sont des programmes de 150 crédits et il faut aussi garder à l'esprit le fait que c'est une faculté qui est régie par des balises très sévères, c'est le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie qui impose des contraintes sur comment doit se faire la formation, qu'est-ce qui doit être enseigné. Alors voici ce que ça donne, on a bien sûr les baccalauréats en ingénierie ce qui sont la raison d'être de ce programme-là, de cette faculté-là, la maîtrise en sciences appliquées qui va très bien. Le doctorat il n'est pas là parce qu'il vient tout juste d'être lancé. Les programmes coop j'en ai déjà parlé et ce qui nous est proposé ici, puis on a eu une réaction très positive des étudiants par rapport à ça, c'est cette idée d'un bacc en ingénierie avec un M.B.A. Quand on regarde dans les faits, plusieurs ingénieurs vont se retrouver tôt ou tard dans des postes administratifs et plusieurs vont aller parfaire leur formation par une maîtrise en administration des affaires. Et une solution qu'on a reçue c'est celle-ci, c'est peut-être d'offrir une espèce de baccalauréat combiné au niveau bacc et maîtrise et puis je pense que ça mérite d'être étudié. Il y a des défis par rapport à ça, mais ça mérite d'être étudié davantage. Même chose avec la fusion du baccalauréat et de la maîtrise en sciences appliquées qui permettrait de rendre le programme plus court, mais très difficile, alors pour les étudiants qui performant très très bien, il y a un intérêt à mon avis ici qui permettrait d'avoir des gens qui vont aller chercher une maîtrise plutôt qu'aller directement sur le marché du travail après leur baccalauréat. Ça aussi ça été bien reçu des étudiants. Faculté des sciences – on parle de 29 programmes d'études, 22 au 1^{er} cycle, six au 2^e et notre doctorat en sciences de la vie. Alors c'est une faculté comme j'ai dit 29 programmes d'études alors une faculté qui travaille aussi de près avec la Faculté des sciences de l'éducation pour quatre baccalauréats combinés. Alors qu'est-ce que ça donne, voici : les baccalauréats appliqués ce sont des programmes qui sont offerts conjointement avec le CCNB, ce sont des programmes très très contingentés qui fonctionnent à merveille. Ils sont évidemment partis de la liste des programmes prioritaires. La biochimie c'est un des programmes forts de la faculté qui a un pouvoir d'attraction très très grand, peut-être même contre ou qui a un effet négatif sur la chimie. On va en reparler. La biologie aussi tant au niveau régulier que coop, tant au niveau de la majeure que la spécialisation. Ça fait partie des programmes prioritaires. On a plein d'activités de recherche qui se fait à ce niveau-là, un bel intérêt de la part des étudiants, même chose pour la physique. J'ai mis en rouge ici le bacc multidisciplinaire c'est tout simplement que je l'ai oublié, il n'est pas dans le document ici, c'est mon erreur, je m'en excuse. Le B. Sc. multidisciplinaire il fait partie de la liste des programmes prioritaires au même titre que le B.A. multidisciplinaire fait partie de la liste des programmes prioritaires. Le DSS on n'en parle pas et là vous avez des programmes de cycles supérieurs comme la biochimie, biologie, mathématiques, physique et le doctorat en sciences de la vie qui a été créé en 2011 et qui déjà attire près d'une vingtaine d'étudiants. Actuellement on a près d'une vingtaine d'étudiants inscrits au doctorat en sciences de la vie, c'est vraiment un beau succès. Programmes à maintenir - c'est au niveau des trois majeures que vous avez là : la chimie, mathématiques et physique et puis les programmes nécessitant une attention particulière, vous voyez que la liste est relativement longue puis dans ça il y a l'informatique. Que ce soit au niveau du bacc en informatique appliquée, de la majeure ou de la maîtrise en informatique, si vous avez eu l'occasion de lire ce que nous disent les étudiants, je pense que c'est important d'être à l'écoute de ce que nos étudiantes et nos étudiants nous disent par rapport à ça. C'est évident qu'il n'y a pas personne qui remet en question l'importance d'avoir de la formation en informatique à l'Université de Moncton tant au niveau du 1^{er} cycle que du 2^e cycle. Ceci étant dit, il faut qu'on regarde sérieusement notre programme puis il faut qu'on écoute ce que nous disent nos étudiants attentivement. La majeure en chimie, la spécialisation en chimie comme j'ai dit, c'est possiblement à cause de l'attractivité très très forte ou du pouvoir gravitationnel de la biochimie à cause de l'effervescence qui se passe de ce côté-là. La majeure en physique, la majeure en mathématiques tant régulier que coop et puis nos programmes en chimie, encore une fois, et puis l'informatique comme j'ai dit. Programmes à développer – un doctorat en optique et matériaux qui est un programme dans le domaine de la physique qui est déjà en chantier depuis un certain temps. Le bacc appliqué en biotechnologie qui sera offert avec le CCNB, ça aussi il y a un beau potentiel ici, c'est un programme qui est en chantier depuis deux ans si ma mémoire est bonne, peut-être même un peu plus, et une autre chose que nous ont dit les étudiants c'est la question du bacc bi disciplinaire en thématiques et économie. Effectivement, on a tout ce qu'il faut pour offrir ça. On n'a aucun cours, zéro cours supplémentaire à créer pour offrir un bacc bi disciplinaire en thématiques et économie et c'est une chose qui est revenue à plusieurs reprises auprès des étudiants que j'ai rencontrés. Maintenant pourquoi qu'on ne l'offre pas, mais ça renvoie encore à ce défi d'interdisciplinarité : à qui il va appartenir ce baccalauréat. Les étudiants est-ce qu'on va les comptabiliser dans la Faculté des sciences ou dans la Faculté des arts et des sciences sociales, oui ce genre de technicalité administrative est un blocage à offrir un programme qui serait très pertinent pour nos étudiantes et nos étudiants. Il faut vraiment qu'on règle cette question, c'est dans ce sens-là que je dis que la recommandation numéro 30 elle est hyper importante. Faculté des sciences de l'éducation on parle ici de 16 programmes de 1^{er} cycle, six maîtrises et le programme de doctorat en éducation bien sûr. Alors ici c'est une faculté qui est très particulière dans le sens où on ne fait pas ce qu'on veut à la Faculté des sciences de l'éducation, on a des balises très strictes qui nous viennent du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, on doit répondre à un mandat et puis on parle souvent de la Faculté des sciences et de l'éducation comme étant une faculté qui a souffert énormément de la baisse des inscriptions ces derniers temps, c'est vrai, mais gardez quand même dans l'esprit que c'est une des facultés qui offre certains des programmes les plus populaires à l'Université de Moncton. Alors voici ce que ça donne, on a bien sûr le B.A. B.L. puis B. Sc. B.L. tant primaire que secondaire évidemment puis le programme de deux ans fait partie de la liste des programmes prioritaires, maîtrise en éducation qu'elle soit avec ou sans thèse. Remarquez la

maîtrise M.A. éducation on voit que les mentions sont spécifiées quoique ça été changé depuis ce temps-là, mais en tout cas. L'orientation aussi c'est des programmes qui répondent vraiment à des besoins que ce soit au niveau avec thèse et sans thèse et le doctorat en éducation aussi. Programme à maintenir, certificat en andragogie c'est purement pour des raisons de, c'est le CCNB qui nous demande d'offrir ça à leurs enseignants et puis on va le faire. Pour ce qui est des programmes pour les élèves malendants et déficiences intellectuelles, il y a zéro inscription dans ça, mais le ministère nous demande de les garder sur notre carte de programmes au cas où alors c'est correct, on va le faire. Programmes nécessitant une attention particulière – B.A. B. Éd., B.C. B. Éd., secondaire dans le sens où le programme de deux ans, il n'est pas tellement populaire puis peut-être qu'il pourrait aller davantage, puis je ne veux pas me prononcer sur comment faire pour le rendre plus attractif, mais si on regarde ce qui se passe ailleurs au Canada, la formation typique pour devenir enseignant enseignante, ce sont des programmes courts de deux ans qui suivent un baccalauréat dans d'autres domaines, mais des domaines qui réfèrent aux matières « enseignables ». Pour ce qui est de la majeure en éducation physique, c'est beaucoup plus une question de préoccupation que plusieurs personnes ont soulevée dont les étudiants, d'ailleurs à l'effet qu'il y a beaucoup beaucoup de finissants pour très très peu de places dans le marché actuellement. Vous voyez les programmes à développer il y en a plusieurs ici alors oui, c'est vrai que notre Faculté des sciences de l'éducation fait face à des défis, par contre c'est une de nos facultés qui a le plus de potentiel et vous avez ici des exemples très concrets comme un bacc en éducation non certifiant qui est une autre chose que j'ai entendue de la part des étudiants dans tout le conflit qu'on a eu avec le test de classement l'an passé, c'est une chose qu'on m'a souvent mentionnée, pourquoi qu'on n'a pas ce genre de baccalauréat non certifiant. Programme d'études en petite enfance – vous voyez j'ai marqué programme, ce n'est pas écrit baccalauréat ou certificat ou maîtrise, je ne sais pas, je pense que c'est une réflexion que la faculté doit avoir, mais la petite enfance c'est évidemment quelque chose d'hyper important d'ailleurs, si on regarde le nom même du ministère, le Ministère du Développement de la petite enfance alors je pense qu'on peut avoir de l'appui pour développer un tel programme. Certificat en littéracie francisation, il y a déjà du travail qui se fait sur ça. La question de l'immersion aussi est une question importante alors, croyez-le ou non, c'est le UNB qui a le mandat de former des enseignants en immersion actuellement au Nouveau-Brunswick. À mon avis c'est complètement aberrant, on a évidemment l'expertise pour former des enseignants en immersion puis je pense qu'il y a du travail à faire de ce côté-là. Programmes à abolir – c'est la question des études familiales B.A. B. Éd., c'est possiblement le document qui a fait couler le plus d'encre autour de tout ce dossier de planification académique. On pourra y revenir un peu plus tard et les baccalauréats pour l'éducation des adultes. Alors Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, on parle ici de 14 programmes d'études. Faculté très particulière puisqu'elle est constituée de quatre écoles qui sont très différentes les unes des autres alors voici ce que ça donne : science infirmière rappelez-vous c'est le programme qui produit le plus de diplômés à l'université et évidemment il fait partie des programmes prioritaires, il est très important dans les trois campus. J'ai parlé brièvement de la kiné qui a le vent dans les voiles, on voit une belle croissance, un attrait de plus en plus grand de la part des étudiants, beaucoup d'activités qui sont arrimées avec les thématiques de recherche en santé, la nutrition, la majeure spécialisation en psycho ça va de soi et puis le doctorat en psychologie qui est très très très populaire aux dépens du PhD en psycho. Programmes à maintenir – alors gestion du loisir, sport et tourisme et puis les maîtrises en science infirmière qui performant relativement bien et ils répondent à des besoins évidents de ce qu'on veut, ce que le « marché » veut de nos finissants. Programmes nécessitant une attention particulière – il y a la question de gestion du loisir, sport et tourisme puis encore une fois c'est là tout simplement sous la base de ce que m'ont dit les étudiants et les étudiantes. Alors faut écouter ce que nous disent les étudiants et les étudiantes par rapport à ce programme d'études. Le M.A. PhD en psychologie, ça ce n'est pas le propre de l'Université de Moncton, vous savez qu'il y a une voie fondamentale, il y a une voie appliquée en psychologie puis c'est toujours des tiraillements entre ces deux voies-là puis c'est souvent la voie appliquée que les étudiants votent par leur pied comme on dit donc il y a beaucoup plus d'étudiants set d'étudiantes qui vont aller du côté appliqué que fondamental. Le problème qu'on a à l'Université de Moncton c'est compte tenu de notre taille, est-ce qu'on va pouvoir maintenir cette réalité-là encore longtemps, je pense qu'il y a une réflexion à faire sur notre voie maîtrise de doctorat du côté fondamental. La maîtrise interdisciplinaire en santé qui est un programme qu'on veut développer, il y a déjà beaucoup de travail qui a été fait et dans la liste des programmes à abolir, vous avez ce qui a fait beaucoup parler la majeure en études familiales. Les deux autres programmes qui sont là en haut, c'est-à-dire le programme où il y a déjà une suspension des inscriptions et il y a la maîtrise en nutrition à cause du fait qu'on veut développer une maîtrise interdisciplinaire en santé qui pourrait répondre à ces besoins-là quoique ce n'est pas tout le monde qui est de cet avis donc on pourrait en reparler. À l'UMCE, on a, bon ici il faut faire attention quand on dit qu'on a deux programmes de 1^{er} cycle je pense que c'est important de comprendre que l'UMCE et aussi à l'UMCS de la façon dont c'est structuré c'est que les deux campus vont être en mesure d'offrir plusieurs domaines, plusieurs spécialisations, mais pour la première, la deuxième et parfois même la troisième année. Vous avez ici les thèmes cinq la liste des programmes qu'on peut compléter en totalité à l'UMCE. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la foresterie c'est vraiment les programmes forts du campus d'Edmundston. Alors voilà ce que ça donne, on a notre bacc en aménagement des forêts tant le régulier que le coop quoique le coop comme tous les autres programmes coops a des défis, la maîtrise en sciences forestières qui est un programme à maintenir. Et puis dans les programmes à développer, on parle d'une maîtrise en gestion de l'environnement forestier, ça peut sembler relativement similaire à la maîtrise en sciences forestières, mais c'est vraiment très différent, c'est une maîtrise qui est beaucoup plus professionnelle pour les gens qui sont déjà en exercice qui veulent parfaire leur formation donc c'est un programme fort différent de la maîtrise en sciences forestières qui est une maîtrise de type recherche. Le baccalauréat en agro foresterie qui sera un programme combiné donc deux ans parce qu'il

y a eu une entente avec une université de la Côte d'Ivoire récemment qui a découlé sur cette entente ici qui permettrait à des étudiants à faire deux ans là-bas et compléter leur formation ici donc il y a un beau potentiel à investiguer ici. Et puis un baccalauréat en environnement forestier qui mérite d'être étudié, mais tout en étant prudent pour s'assurer que ça ne va pas cannibaliser notre bacc en aménagement des forêts. Et puis il y a des recommandations diverses comme vous voyez en ce qui concerne les sciences infirmières avec le cégep de Rivière-du-Loup. Campus de Shippagan, alors c'est un peu la même logique dans le sens où on offre plusieurs programmes d'études soit la première, deuxième ou troisième année et vous avez à l'item 5 la liste des programmes qu'on peut compléter en totalité à l'UMCS. Alors voilà ce que ça donne, c'est sûr que les grandes thématiques qui sont propres à l'UMCS c'est le développement durable des zones côtières et aussi la gestion de l'information, on a des expertises importantes à ce niveau-là. Programmes à maintenir – le D.A.A. dont on a parlé tout à l'heure. Le bacc en développement durable des zones côtières même s'il est prioritaire, il faut vraiment y apporter une attention particulière parce que les inscriptions ne sont pas très élevées, il faut qu'on y travaille pour essayer de mieux « le vendre ». Je pense qu'on peut dire la même chose pour nos programmes coops comme on a déjà mentionné puis les deux programmes à développer ici, la maîtrise en management stratégique de l'information. Rappelez-vous qu'il y a aucun programme de cycles supérieurs actuellement à l'UMCS contrairement à l'UMCE et je pense que cette maîtrise-là, ils ont l'expertise pour la développer et ça serait quelque chose de très positif pour le corps professoral de l'UMCS. On propose aussi un certificat dans le domaine de la gestion de la sécurité, l'information des entreprises et puis pour ce qui est des recommandations diverses, je vois que la première elle est déjà implantée depuis cet automne. Vous savez que la première année du bacc en ingénierie elle est offerte au campus. Alors finalement ce que ça donne c'est une liste de 84 recommandations, la numéro 1 je vais prendre le temps de la lire, toutes les unités académiques doivent être maintenues car elles offrent des programmes d'études qui contribuent à la mission de l'université. Alors ce que ça veut dire c'est que le campus d'Edmundston avec ses particularités, le campus de Shippagan avec ses particularités et le campus de Moncton avec ses particularités, les trois contribuent à une offre de programmes de qualité à l'Université de Moncton. Pour ce qui est des autres recommandations, c'est ce qu'on voit dans le rapport puis je les ai survolées rapidement. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur Samson pour cette présentation qui situe bien le débat qui va suivre. Et donc nous avons maintenant cette présentation, je pense qu'on aura une pause avant de commencer le débat, mais on peut peut-être avoir une recommandation qui suivra.

VRER : Alors on est à l'item 10.1 planification académique alors la proposition que je fais pour qu'on puisse en discuter c'est la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Donc c'est proposé par M. Samson, appuyé par Mme Lise Dubois. On pourrait enchaîner avec le débat, mais moi ce que je vous propose maintenant c'est de prendre une pause de peut-être cinq minutes, on a une proposition donc en revenant de la pause, on va aborder cette proposition qui est sur la table. Donc on prend cinq minutes et on revient dans cinq minutes.

PAUSE

Président d'assemblée : Nous allons reprendre, nous avons une recommandation dûment appuyée et j'inviterais la secrétaire générale de faire la lecture de cette proposition.

Secrétaire générale : Alors proposé par André Samson appuyé par Lise Dubois, que le Sénat académique adopte le document intitulé Planification académique de l'université daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Avant de passer au débat, vous avez devant vous, on peut demander des questions ou des commentaires. Je pense que les commentaires vont rentrer dans le débat, mais est-ce qu'il y a des questions par rapport à la présentation du vice-recteur Samson? Mme Pardiñas.

Navarro Pardiñas : Oui merci monsieur le président. Merci M. Samson pour cette présentation. J'aurais une question plutôt de procédure pour comprendre le rapport qu'est-ce qu'on va voter et quelles seraient les incidences donc c'est vraiment une question procédurale. Vous avez parlé des programmes qui vont être créés donc on recommande la création des programmes et vous avez dit, bien sûr, ces programmes ne seront pas créés demain matin, c'est évident. On n'a pas parlé par contre des programmes qui par exemple il y a une recommandation d'abolition. La question que je me pose quand on vote pour le rapport, imaginons que le rapport est adopté. Qu'est-ce qui se passerait par la suite? Est-ce qu'il y aurait donc dans les prochaines semaines ou pour septembre prochain, une suspension des inscriptions. Ça c'est ma question. Ou est-ce que chaque recommandation doit revenir absolument au Sénat pour une analyse détaillée et une décision individuelle?

VRER : Merci pour la question. Effectivement, c'est important d'être clair sur ça. Comme j'ai dit d'entrée de jeu c'est qu'il s'agit d'un plan académique, c'est un plan. C'est un plan de travail qu'on se donne en tant que Sénat sur qu'est-ce qu'on veut faire en termes de programmation dans les dix prochaines années. Ça ne change en rien les processus en place d'approbation. Alors si on vient concrètement à parler des programmes

à abolir, il faut que les unités académiques fassent une telle proposition qui va être acheminée au conseil de la faculté qui elle-même va être acheminée au CPR et ainsi de suite. Alors il faut vraiment que tout émane, c'est un plan, on dit aux facultés voici les orientations que vous devriez prendre au cours des cinq à dix prochaines années. Maintenant, ça ne va pas nécessairement se traduire par ça concrètement. Prenons l'exemple j'ai parlé des programmes coopératifs, quant à moi, la participation n'est pas suffisamment élevée aux programmes coopératifs alors le document mandate les facultés de regarder les programmes coopératifs alors peut-être que la faculté X en regardant ses programmes va en venir à la conclusion que le programme A effectivement on pourrait le bonifier en faisant telle ou telle chose, mais le programme C on devrait l'abolir. Alors vous voyez, le document dit on devrait mousser nos programmes coops et peut-être que de ça va résulter une recommandation d'abolition d'un programme donc la réflexion aura fait en sorte qu'on aura décidé au sein de l'unité académique de déplacer des ressources d'un programme à l'autre. On aura accompli notre mission. C'est ça l'objectif d'un plan, on attire l'attention sur là où on veut diriger l'unité académique alors si on adopte le plan académique, il n'y aura aucun programme qui va être aboli, il n'y aura aucune suspension des inscriptions non plus à moins que l'unité académique concernée le veuille.

Président d'assemblée : Il y a une question du sénateur Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Juste avant mon intervention, j'aimerais bien dire infiniment merci pour ce processus de consultation. Au départ il y avait eu des réticences, mais finalement, ça débloqué et je pense que c'est une très bonne chose pour une institution comme la nôtre avant de prendre des décisions aussi importantes, je crois que ça prend une consultation et c'est la raison pour laquelle j'avais demandé cela au comité conjoint, c'est la raison pour laquelle je l'ai même appuyé ici pour qu'on puisse faire de la consultation. Ceci étant dit, je voudrais dire merci quand même au VRER pour sa présentation, je lui dis toujours que sa présentation est tellement claire qu'on l'accepterait tout de suite. C'est clair, il possède l'art de présenter correctement les choses et je le félicite pour tout ça. Cela étant dit, voilà, je suis entièrement d'accord ___ la planification académique tient compte de la planification stratégique sur laquelle nous avons travaillé tous ensemble, la planification académique interpelle chacun d'entre nous interpelle les facultés et j'estime que c'est un travail colossal qui a été amorcé ici. Et j'avais mentionné...

Président d'assemblée : Pardon, je ne veux pas interrompre parce qu'on va avoir la chance de faire des commentaires. À ce moment ici, j'aimerais vraiment des questions sur la présentation et tout de suite après on va aborder le débat donc je veux éviter un dédoublement, c'est tout simplement, je ne veux pas brimer la discussion, mais je veux éviter un dédoublement.

Dako : Alors ma question reviendra dans mes commentaires après.

Président d'assemblée : Mais s'il y a une question, posez-la.

Dako : J'ai besoin de faire un préambule avant de poser ma question alors ça viendra dans le commentaire.

Président d'assemblée : Ça va. Il y avait une autre question du numéro 15, Olivier Clarisse.

Clarisse : Moi je tiens à remercier énormément le VRER pour tout le travail accompli, non seulement d'avoir réussi à avoir une consultation, une rétroaction de la plupart en interne comme en externe, donc tout ça est parfait. Peut-être qu'on va arriver à des divergences au niveau des conclusions, mais je trouve que le travail était extrêmement bien fait. J'ai une question ici, je sais que le délai est assez court, mais est-ce que la rétroaction en interne et en externe, comment elle a été intégrée dans vos conclusions? Est-ce que vos choix, vos opinions ont été modifiés suite à cette rétroaction?

VRER : J'ai lu effectivement attentivement le document de rétroaction qu'on a reçu et puis essentiellement ce que je dirais par rapport à cette question-là c'est qu'il y a eu beaucoup de malentendus en ce qui concerne, puis ça revient à la question de Blanca finalement en ce qui concerne le processus. Des gens sont ou étaient sous l'impression que l'adoption d'un tel document voulait dire que le jour qui suit c'était fini, on avait profondément modifié tout ce qui se passe à l'Université de Moncton en termes de création ou aussi en termes d'abolition, mais aussi en termes de programmes prioritaires, en termes des six catégories dont on a parlé alors que ce n'est pas le cas. Alors je remarque finalement que dans les consultations, il y a beaucoup de préoccupations qui à mon avis ne sont pas fondées. Si on peut avoir l'occasion d'expliquer le rationnel derrière le plan académique, ce n'est pas une décision du Comité des programmes ici, on parle d'un plan académique. La presque totalité des préoccupations à mon avis on peut les régler je dirais même très très facilement et j'espère qu'on aura l'occasion d'en discuter lors de la plénière dans quelques minutes.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Avant d'embarquer dans un débat, je pense que ça serait utile peut-être qu'on se donne le format nécessaire pour avoir ce débat. Je pense qu'on devrait aller en comité plénier qui va permettre une meilleure discussion que le format habituel. Moi je proposerais qu'on soit en comité plénier pour la prochaine heure s'il y a un appuieur.

Président d'assemblée : Donc nous avons une proposition appuyée par Paul-Émile Bourque, qu'on aille en plénier pour une heure donc il faut voter cette proposition et avant, je vais peut-être prendre l'occasion pour faire une lecture de ce que c'est un comité plénier. Je ne suis pas expert dans le Code Morin, mais celui qui était là avant, Gérard Snow l'était, alors j'ai pris le Sénat du 13 mai 2003 et voici un extrait qui va nous aider à savoir surtout pour les nouveaux et nouvelles qui sont autour de la table. Juste un mot d'explication pour ceux et celles qui sont moins familiers. Le comité plénier est une discussion assez libre où les participantes et les participants peuvent intervenir plus d'une fois contrairement à l'assemblée délibérante. Habituellement, on vise une proposition à la fin du comité plénier, habituellement. Dans le cas du Sénat académique, on utilise le comité plénier surtout pour des discussions libres sur un sujet qui est plus fondamental. Je pense que ceci c'est un exemple parfait. C'est dans ce sens-là qu'on fait le comité plénier, on ne vise pas nécessairement une proposition à la fin, on veut simplement avoir une discussion plus libre et on prend note des discussions, mais ce n'est pas inséré dans le procès-verbal. Il y a un compte-rendu séparé qui est fait juste pour les membres du Sénat académique. Il n'est pas intégré au procès-verbal donc ça laisse un peu plus de liberté. Donc ça, c'est pour vous donner un peu plus d'informations sur la proposition de créer un plénier. On a maintenant la chance d'aller au vote et donc je vous inviterais... Allez-y Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'avais déjà une proposition qui était sur la table sur laquelle on ne s'est pas prononcé et vous demandez à ce qu'on aille en comité plénier, ça devait être adopté au deux tiers des gens dans la salle. Ça, c'est le premier élément et le deuxième élément, on ne voudrait pas que ça s'éternise pendant une heure parce qu'on veut que le débat que nous allons faire soit consigné dans le procès-verbal. Ce que vous êtes en train de dire dans le comité plénier, il n'y aura pas, ces points-là ne seront pas insérés dans le procès-verbal alors c'est vraiment important que le comité plénier, une fois le comité plénier est terminé, mais vraiment avec un laps de temps moins long à moins qu'on revote pour prolonger si nécessaire, mais j'estime qu'une heure c'est un peu trop.

Président d'assemblée : Merci. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors il y a une première proposition dans le sens que ça soit pour 60 minutes. Si vous voulez étendre cette période-là, vous pouvez le faire au bout de 60 minutes, vous pouvez le faire jusqu'à 16 h 30 cette après-midi.

Président d'assemblée : Moi je pense que je comprends le commentaire. C'est que les commentaires qui vont être faits pendant la plénière ne feront pas partie du procès-verbal et on veut que ça soit partie du procès-verbal. Après l'heure de discussion, si on se rend à une heure, il n'y a rien qui empêche qu'après 30 minutes on ait épuisé à peu près les commentaires que veulent faire les personnes et on retourne après la plénière à la recommandation du vice-recteur qui est sur la table. Donc c'est comme ça que je prévois que ça va fonctionner. On aura une plénière, la liberté aux membres du Sénat d'exprimer leurs opinions plus librement, vous pourrez parler à deux ou trois reprises si ça vous intéresse, après ça on va retourner à l'assemblée délibérante et il y a une recommandation sur table et là on va avoir un débat avec les commentaires qui seront enregistrés dans le procès-verbal. Ça va? Je pense que quand on a une recommandation, et on va vérifier, mais on va directement, il n'y a pas une discussion sur cette recommandation. On va en comité plénier, est-ce que c'est le cas?

Secrétaire générale : Vous avez quand même des options. Le comité plénier va vous permettre de débattre, de poser toutes les questions que vous voulez, de donner toutes vos opinions, de changer d'opinion, vraiment c'est un comité qui vous permet de parler plus d'une fois et de vraiment vider la question. C'est l'avantage d'un comité plénier. Il y a une proposition dans ce sens-là sur la table maintenant, c'est une simple majorité pour passer en comité plénier. Dès que vous passez en comité plénier, la transcription comme telle pour le procès-verbal elle est enregistrée et elle est faite, mais elle n'est pas incluse dans le procès-verbal. Elle est quand même distribuée à tous les sénateurs et tout le libellé est là, il n'y a pas une analyse de ça, c'est tel que vous le dites. Si vous voulez l'inclure dans le procès-verbal, c'est vraiment aller à l'encontre de l'idée même d'un comité plénier et de sa formule donc il faudrait être très très conscient de la violation de cette règle-là du comité plénier. Si vous voulez un débat qui est dans le sens transcrit où est-ce que vous voulez un débat en assemblée délibérante vous pouvez le faire, c'est une option que vous avez et à ce moment-là si on suit vraiment les règles d'une assemblée délibérante, vous avez le droit de parole une fois et c'est peut-être moins décousu que dans un comité plénier où vous pouvez parler plusieurs fois. Donc c'est ça la grosse différence entre les deux, monsieur le recteur vient de proposer le comité plénier, vous allez voter, vous allez exprimer votre choix et puis au niveau du procès-verbal, on va procéder selon l'ordre des choses du Code Morin. Donc si ça peut éclairer un peu.

Président d'assemblée : Oui. Il y avait une autre question au commentaire, M. Pelletier.

Pelletier : Oui, merci monsieur le président. Juste avant de passer au vote pour la plénière, j'aurais juste une question pour faire suite à la question de la sénatrice Blanca Navarro Pardiñas. J'aimerais avoir un tout petit peu plus de clarification sur l'impact d'adopter le document tel quel avec les recommandations d'abolition. Si le Sénat donne son approbation genre sur le document en entier tel quel, pour moi ce n'est pas clair comme qu'est-ce que sont l'étendue et les limites des pouvoirs par exemple du Conseil des gouverneurs. Est-ce que

la décision du Sénat d'adopter le document tel quel pourrait être utilisée un peu comme une bénédiction pour expédier l'abolition d'un programme? Merci.

VRER : Oui, pour répondre à la question et puis je vais réitérer la réponse de tout à l'heure c'est que l'abolition de programmes, il faut que ça suive un processus d'approbation et d'abolition donc ça émane des unités académiques. Donc il faut vraiment que ça parte de là cette idée-là, il faut que ça aille au niveau du conseil de la faculté concernée, après ça, ça va aller au Comité des programmes et ça va suivre les instances comme ça ici. Maintenant pour répondre à l'autre question qu'est-ce qui arrive après que le Sénat a adopté si le Sénat décide d'adopter, il faut quand même que ce document-ci soit présenté au Conseil des gouverneurs. Je vous rappelle la diapositive, je crois c'était dans le milieu 7, on voyait l'organigramme, on voyait qu'après les consultations il faut aller aux deux entités. Alors peu importe la décision que le Sénat va prendre aujourd'hui, il va quand même y avoir une présentation du rapport du CCJ au conseil parce que le CCJ relève du conseil alors le CCJ doit faire ses recommandations au conseil.

Président d'assemblée : Je vais prendre deux autres questions parce que j'ai l'impression qu'on est dans une plénière ici sans l'être et donc je vais inviter la sénatrice Levesque à poser une question.

Levesque : Moi c'est vraiment une question d'ordre technique. Est-ce que la réunion est enregistrée?

Secrétaire générale : Oui.

Levesque : Si on va en plénière est-ce que ça aussi c'est enregistré?

Président d'assemblée : Oui.

Secrétaire générale : C'est enregistré, mais ce n'est pas publié.

Président d'assemblée : Une dernière question, le sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Comme le mentionnait tout à l'heure le sénateur Pelletier, je crois que sa question est très très très pertinente. J'aimerais bien que la secrétaire générale nous relise la proposition principale.

Président d'assemblée : Allez-y.

Secrétaire générale : Alors, proposé par André Samson, appuyé par Lise Dubois : que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016 telle qu'il a été présenté.

Dako : Je souhaiterais que cette proposition-là soit amendée...

Président d'assemblée : On n'est pas là. On a une recommandation et ce qu'on est en train d'aborder c'est la question, est-ce qu'on accepte d'aller en comité plénier. Donc je pense qu'on a épuisé les questions par rapport à ça donc on est prêt pour le vote. Vous comprenez qu'on ne vote pas sur l'amendement qui est proposé par le vice-recteur, mais plutôt sur une recommandation d'aller en comité plénier pour une durée de 60 minutes. Vous pouvez débiter votre vote. C'est accepté 29 pour et 8 contre donc on est en comité plénier pour une durée d'une heure.

COMITÉ PLÉNIER

Président d'assemblée : Donc de retour à l'assemblée délibérante. Je voudrais premièrement faire quelques commentaires. Premièrement, je vous rappelle qu'il y a seulement une intervention par sénateur/sénatrice sauf la personne qui a fait la recommandation. Deuxièmement, je vous demanderais autant que possible de ne pas répéter les commentaires qui ont été faits lors de la session plénière évidemment dans une optique d'efficacité. Et troisièmement, j'essaierai d'établir un équilibre pour la question d'amendement. À mon avis, on ne veut pas avoir des amendements qui vont venir dénaturer la recommandation principale et de l'autre côté, ça n'exclut pas la possibilité d'amendement donc on va voir comment la délibération va avoir lieu, mais tenez compte du fait qu'il y a une proposition sur la table. Je vais inviter la secrétaire générale de faire relecture de cette proposition et là, on commencera avec le débat. Ça va? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors proposé par André Samson, appuyé par Lise Dubois, que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté.

Président d'assemblée : Donc vous avez la recommandation, ça été lu à quelques reprises et là j'invite des commentaires. La première intervention c'est par le sénateur Pelletier.

Pelletier : Merci monsieur le président. Je ne veux pas me répéter, mais j'aimerais juste insister sur le fait que je crois qu'il serait important à ce moment ici de voter contre la proposition, c'est libre à vous de voir, mais pour essayer de voir si on ne pourrait pas arriver à un amendement qui ne dénaturerait pas la force ou la portée du document, c'est ce que je souhaiterais voir. Merci.

Président d'assemblée: D'autres commentaires? Questions ou commentaires? Micro 16.

Clarisse : Peut-être que je vais trop dans une technicalité, mais avec tout le débat de la commission plénière, moi j'aurais besoin peut-être de cinq-dix minutes pour réfléchir à tout ça ici et j'aurais bien aimé profiter de la pause dîner pour faire mes idées ici et donc j'aurais aimé, si c'était possible, de repousser ce débat-là après la pause du dîner, mais si l'assemblée préfère juste décider maintenant, parfois du temps permet d'aboutir à notre réflexion. C'est ça que je voulais proposer.

Président d'assemblée: Je prends note de la demande, c'est exceptionnel et il faudra voir comment la discussion va évoluer, peut-être qu'on ira dans cette direction sans interrompre. Il y avait d'autres questions ou commentaires? Sénateur Dako.

Dako : Ce n'est pas une intervention, je veux savoir la précision ici parce que d'après votre préambule, on aura droit qu'à une seule intervention.

Président d'assemblée: Sur la proposition.

Dako : Sur la proposition. Ce qui me fait dire que moi j'appuie la proposition du sénateur Olivier Clarisse parce que je pense qu'il faut mûrir ici avant de s'exprimer puisqu'on allait en plénière qui nous a perdus énormément de temps et on a très peu de temps pour donner notre réflexion très claire; j'appuie sa proposition.

Président d'assemblée: D'autres questions ou commentaires? Djaoued.

Djaoued : Merci monsieur le président. Moi ma question est qu'est-ce que ça enlèverait au document si par exemple on allait dans le sens de la proposition du sénateur Pelletier en disant qu'au lieu d'écrire liste des programmes à abolir, on écrirait liste des programmes susceptibles d'être abolis. Qu'est-ce que ça enlèverait au document? Moi personnellement, je ne vois pas pourquoi le VRER est inflexible sur le moindre changement.

Président d'assemblée: Je prends note du commentaire.

Djaoued : C'est ça mon intervention.

Président d'assemblée: Prochaine intervention c'est l'intervention du micro 17.

Adégbidi : Je crois qu'il y a un élément assez important que le sénateur Coulibaly a souligné et que le vice-recteur n'a pas semblé comprendre à savoir que c'est un document, un très bon document cependant, on se retrouve dans une situation du tout au rien. Ça va être regrettable qu'on sorte d'ici et parce qu'il y a un petit élément avec lequel on n'est pas d'accord on vote non et on va ressortir et ça va être voilà c'est ça l'Université de Moncton, ça ne vaut rien. Ils sortent, ils retournent toujours et puis ils sont dans le statu quo, on bloque tout. Ça va être vraiment regrettable et en dehors de cela, nous avons ici en termes de procédures c'est une manière de faire à savoir lorsque nous avons un document avec plusieurs recommandations, la première chose que d'habitude nous faisons c'était de savoir est-ce que nous voulons adopter toutes ces recommandations en bloc, donc une proposition est faite pour que nous voyions tout en bloc ou si vous voulez aller recommandation par recommandation. Aujourd'hui on se retrouve dans une situation où on nous met devant tout le bloc et on veut qu'on se décide par rapport à ce bloc. Il y a un petit malaise par rapport à ça et je crois qu'on devrait, monsieur le vice-recteur, vous devriez comprendre un peu ce petit malaise-là. On comprend que c'est un document de travail, un très bon document, permettez qu'on y amène quelques amendements pour bonifier ce travail, qu'on sorte tous d'ici content d'avoir réalisé quelque chose. Je ne sais pas, je suis pris le dos au mur et puis je suis très mal à l'aise par rapport à ça.

Président d'assemblée: Merci. D'autres questions ou commentaires? Micro 24.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. Tout simplement dire que c'est le président de l'assemblée qui doit décider. Ce n'est pas une décision qui relève du VRER qui est un sénateur comme tout le monde et je voudrais quand même rappeler que cette question était posée lors du dernier Sénat académique. Il y a un sénateur qui a demandé si on pouvait faire des amendements et la réponse du président était oui donc je voudrais quand même se le rappeler et j'appuie totalement les propos de mes collègues sénateurs ici. Ce serait vraiment dommage de dire non parce qu'on nous a empêchés de faire des amendements. Je pense que l'image de notre université serait perdante, ça serait une université qui n'accepte pas de tenir compte des commentaires qui ont été faits par des consultations. Donc je pense que c'est intéressant de le faire. Merci.

Président d'assemblée: Merci Mme Navarro et puis je voudrais tout simplement me répéter, je me suis peut-être mal exprimé, mais je n'ai pas dit qu'il y avait pas de possibilité d'amendement. Ce que j'ai dit c'est de faire attention à amener autant, beaucoup d'amendements où on vient dénaturer la proposition principale. C'est dans ce sens-là que j'ai fait mon intervention. Prochaine intervention c'est le micro 23.

Lang : Dans l'Acadie Nouvelle de ce matin on parle du Sénat, de la réunion de tout de suite et en noir on écrit « le sort de plusieurs programmes menacés sera à l'ordre du jour vendredi ». Je fais une parenthèse. À partir de 2014 que le gouvernement libéral a été élu, on a martelé le message qu'il y avait trop d'enseignants dans les écoles et ça s'est traduit directement en une baisse d'inscriptions à la Faculté des sciences de l'éducation. Il y a d'autres facteurs, mais c'est la publicité la plus forte qu'on a eue par rapport à nos programmes. L'image qu'on lançait à ce moment-là c'est qu'il y a du gaspillage dans le système d'éducation. Il y a trop d'enseignants et il faut être responsable, il faut couper le ratio, il faut diminuer ou augmenter le ratio en fait, plus d'élèves par enseignant c'est une aberration, il y a trop d'enseignants si on compare avec les autres systèmes scolaires canadiens. Depuis 2008, 7, 6, je ne me souviens plus trop, je suis ici depuis 2005 puis il me semble que depuis mon arrivée à l'Université de Moncton, on parle de l'examen des programmes. Il y a eu le premier comité de la viabilité, il y a eu le deuxième comité de la viabilité et il y a eu, il y a présentement la planification académique qui ont un impact publicitaire sur l'Université de Moncton. Malgré qu'on dise que ça va bien, malgré qu'on fasse certains fronts des chroniques parmi les profs de l'université, montre une ouverture par rapport à, ou montre cette capacité de vulgariser la recherche qu'on fait, etc., etc. malgré ça, malgré des publicités, campagnes publicitaires de l'Université de Moncton où on dit qu'il y a 94 % des diplômés se trouvent un emploi dont 77 ou à peu près à l'intérieur de la province. Malgré ça, ce qu'on retient j'ai l'impression de l'Université de Moncton, entre autres, c'est que ça va pas bien parce que si on pense couper des programmes et qu'on invoque qu'on est en sérieuse difficulté financière, l'image que les gens du Nouveau-Brunswick, et les Acadiens particulièrement, ont de l'Université de Moncton c'est que c'est une institution qui semble à la dérive même si ce n'est pas le cas, mais c'est pourtant ça qu'ils retiennent. On fait l'amalgame aussi que parce qu'il n'y a pas d'étudiants dans les programmes, que ce sont des mauvais programmes et qu'en plus, ces programmes ne permettent pas de répondre aux besoins de la société alors que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'étudiants dans un programme que le programme est désuet qui date des années 60 et qui ne s'est pas renouvelé, il y a des renouvellements de programmes, il y a des reconfigurations, il y a des évaluations de programmes, il y a des modifications, il y a des changements de professeurs qui arrivent avec d'autres projets de recherche, qui arrivent avec d'autres connaissances dans leurs disciplines que ce soit en sciences humaines, que ce soit en sciences sociales, que ce soit dans les programmes professionnels, il y a ce renouvellement naturel qui fait que moi j'ai hérité de cours qui ont été créés bien avant d'être ma propre naissance, mais parce que je suis arrivé plus tard, mes études ont été faites récemment, je fais de la recherche, les cours sont renouvelés, même si c'est le même titre, ce n'est plus le même cours que 30-40 ans passés et je suis au diapason du milieu scolaire. Donc premièrement, on pense dans le public que l'Université de Moncton ne va pas bien, a des sérieuses difficultés notamment financières, on fait le portrait de certaines disciplines, de certains programmes qui sont quasiment des boulets pour l'avancement et le renouvellement et l'avenir de la viabilité de l'Université de Moncton. Troisièmement, on pense que certaines disciplines n'attirent pas d'étudiants parce qu'ils ne répondent pas aux besoins de la société. Donc ça, c'est le portrait de la publicité qu'on a faite avec tous les exercices d'étude de programmes. Donc les trois questions qui se posent c'est qui veut étudier dans une institution qui sur la place publique dans les médias, même si ce n'est pas notre intention, donne l'impression et lance elle-même l'idée qu'elle est dans une dérive financière. Qui veut étudier dans des programmes menacés et menacés par l'institution elle-même donc qui voudrait s'inscrire dans un programme de philosophie quand l'université dit on se demande depuis dix ans si on ne devrait pas abolir ces programmes-là. Je ne sais pas si vous avez acheté des Blackberry dernièrement, mais il faut être convaincu pour acheter un Blackberry. On a quelques étudiants, des irréductibles qui croient à l'Université de Moncton, qui croient à des programmes comme géographie, il y en a un ou deux présentement, mais ça fait dix ans qu'on dit que ça ne va pas bien. Donc pourquoi les jeunes du Nouveau-Brunswick s'inscriraient dans nos programmes si on martèle tout le temps l'idée que ça ne va pas bien. Puis qui voudrait étudier dans des programmes quand on sous-entend qu'ils sont désuets puis qu'ils ne sont pas capables. Je n'ai aucun problème avec le packaging de programmes différents. Le programme de géographie c'est un programme extrêmement performant par rapport aux études en environnement, qu'on l'appelle autrement, qu'on l'appelle, mais le message qu'on lance c'est la géographie en général n'a pas rien à dire sur l'environnement parce que, sur l'environnement ou sur les enjeux du Nouveau-Brunswick parce qu'on pourrait s'en passer. Donc mon propos ce n'est pas juste, en fait ce n'est absolument pas le statu quo, mais c'est aussi très important du message qu'on va ressortir de cet exercice-ci. Je suis un peu mal à l'aise avec l'idée de modifier le libellé de programmes à abolir versus programmes dont on a l'intention ou on planifie d'abolition blablabla parce que ça lance le message que ça ne va pas bien dans ces disciplines-là. Si on décidait de faire un amendement, puis je suis prêt à le faire, ça sera à monsieur le président de décider si cet amendement-là est recevable, mais je suis prêt à le faire. Si on faisait l'amendement par exemple de retirer le programme de majeure en géographie et le programme de philosophie, il faudrait aussi qu'on accompagne cela avec une stratégie de marketing pour dire on les a retirés de la liste parce qu'on a confiance en ces programmes-là, parce qu'ils sont pertinents, parce qu'ils ont de l'avenir, parce qu'ils vont faire une différence en Acadie et au Nouveau-Brunswick. Si on n'est pas prêt à faire ça, bien je ne le sais pas. Puis je trouve dangereux d'enlever, vous l'avez dit vous-même monsieur le VRER que des mineures ce ne sont pas des programmes, on ne peut pas recevoir un diplôme. J'aurais du mal à croire qu'à l'Université de Moncton on ne peut pas recevoir un diplôme en géographie et en philosophie. Donc je termine mon intervention avec cet

amendement-là, proposition d'amendement que soit retiré de la liste d'abolition le programme de majeure en géographie et le programme de majeure en philosophie.

Président d'assemblée: Pour la question d'amendement à mon avis, ce n'est pas recevable et je vais essayer de m'expliquer parce que c'est spécifique à un programme. Je pense que si on traite d'amendement ici, il faudrait que ça soit des amendements d'ordre très général et ça sera à l'assemblée de voter, mais moi j'ai de la misère à ce qu'on commence à aborder programme après programme après programme, on est en train de dénaturer la proposition principale. Monsieur Dako, je vous rappelle que vous avez déjà fait une intervention donc... Pardon vous avez déjà fait une intervention.

Dako : Je veux simplement réitérer ici ce que le sénateur Clarisse disait de plutôt reporter la discussion, le débat actuel, mais vous ne l'avez pas accepté, c'était dans ce sens-là. J'aimerais bien revenir sur le débat vraiment que nous faisons ici. À Radio-Canada on m'avait demandé qu'est-ce que je pense, est-ce qu'on doit remettre encore ce document-là à la poubelle comme ce fut le cas avec la viabilité des programmes. Moi j'avais dit non, que le document était le document qui était très intéressant et il faut que ça nous serve d'un document de travail et si vous avez remarqué, moi je ne suis pas quelqu'un qui va être dans les médias tout le temps parce que j'estime que l'image de notre institution ne devrait pas se régler dehors. On doit faire le débat à l'interne, on doit trouver les solutions à l'interne. Le débat que nous avons aujourd'hui, j'estime que c'est un débat très sérieux. Nous ne banalisons pas ça, demain on va payer pour ça. Si jamais on prend ces genres de décisions qu'on serait prêt à prendre, on risque de payer pour ça. Pratiquement, tout le monde attend quelles sont les réponses qui vont sortir du Sénat aujourd'hui par rapport à cet ordre du jour. Nous ne faisons pas la même erreur. Je pense comme institution, on peut se donner le temps d'y réfléchir sérieusement qu'est-ce qu'on veut demain. Le document est intéressant, le document doit aller de l'avant, mais avec des amendements clairs et nets. On a identifié des pistes, on a identifié des programmes qui ont besoin d'être maintenus, qui ont besoin d'être remodelés, des programmes dans lequel on veut appuyer davantage pour aller de l'avant, mais ça on peut le faire et je crois qu'il ne faut pas avoir peur ici parce qu'encore une fois, si jamais ce document-là on le mettait à la poubelle, demain à l'Université de Moncton on ne va jamais de l'avant et j'estime que c'est un mauvais message qu'on envoie, on est en train de se détruire et en plus les étudiants qui viennent de l'extérieur ou même des autres provinces, ils ne viendront pu ici parce que notre image en dehors n'est pas efficace, on se détruit nous-mêmes. Je crois qu'on est des personnes responsables, on est capable de prendre une décision claire et nette, on est capable d'améliorer nos programmes c'est la raison pour laquelle j'insiste sur l'amendement, l'amendement tel que c'est présenté ce n'est pas recevable par contre sauf un amendement qui estime que le document de travail et que les différents programmes devraient travailler pour démontrer qu'il y a eu une amélioration, moi j'estime que ça va dans le sens. Mais si on l'adopte tel quel, je crois que c'est un gros problème vers lequel nous allons et c'est même dangereux de le faire. Et je demanderais au vice-recteur encore une fois ce que j'ai dit dans la plénière, qu'il y ait un esprit ouvert, que sa recommandation soit sérieusement amendée parce qu'il y a des éléments qui ne coordonnent pas du tout et qui peuvent nous faire mal à court et à long terme.

Président d'assemblée: M. Dako merci. Vous voulez répondre?

VRER : Très brièvement tout simplement pour dire qu'il ne faut surtout pas que l'Université de Moncton laisse dicter son agenda par l'Acadie Nouvelle et Radio-Canada. La question dont on traite ici ce matin, elle est trop importante pour se soucier de que va penser l'Acadie Nouvelle de la décision qui va sortir du Sénat ici aujourd'hui. Et puis la deuxième chose c'est par rapport au commentaire du sénateur Dako, ce n'est pas le VRER qui va déterminer si oui ou non il y aura des amendements. Je vous ai exprimé mon avis à ce sujet-là, je crois sincèrement que si on met des amendements, on détruit la raison d'être même du document, mais ça sera au Sénat de prendre ces décisions.

Président d'assemblée: Merci monsieur le vice-recteur. Monsieur Lang vous avez déjà eu droit de parole.

Lang : C'est pour contester votre décision selon les procédures. Je lis ici le document de votre prédécesseur Gérard Snow au point 7, contestation de décision de la présidence. La personne qui décide doit parfois interférer donc si un membre votant souhaite contester une décision de la présidence il doit le faire sinon la décision sera difficile à attaquer. La présidence dès lors a la chance d'expliquer sa décision sans quitter le fauteuil et demande à l'assemblée sans débat par un vote si elle ratifie votre décision. Donc c'est ce que je demande.

Président d'assemblée: Je prends note et puis donnez-moi deux minutes, je ne suis pas expert du Code Morin donc je vais faire lecture de certains documents. Ça vous donnera la chance également de réfléchir. Ce que j'ai compris c'est que ma décision de ne pas admettre les amendements spécifiques tels que le sénateur Lang l'a proposé, c'est-à-dire par rapport à la géographie, c'est ça qu'est contesté et donc moi j'ai expliqué le pourquoi la logique étant que ça va dénaturer la recommandation qu'on est en train de considérer, la recommandation principale qui a été lue et relue donc la recommandation du vice-recteur. Ça, c'est ma position et donc je donne le droit de parole au sénateur Lang pour expliquer pourquoi on devrait le contester. Il va y avoir un vote par après, moi je vais me retirer de la présidence et le vote doit être deux tiers contre ma proposition, c'est ça les règles du Sénat.

Lang : Tout simplement parce que je n'ai pas le sentiment que ça viendrait dénaturer la proposition initiale. À moins que je me trompe, l'esprit de la proposition initiale c'est d'adopter dans un bloc le document de la planification et si on retourne aux propos de monsieur le VRER précédemment, ou si on modifie un petit élément, ça peut dénaturer l'ensemble du restant des éléments. Là-dessus la démonstration n'est pas convaincante. Je ne crois pas que deux programmes pour lesquels il y a d'autres solutions, ça n'empêcherait pas non plus par exemple à la géographie de s'orienter vers l'environnement, par contre la philosophie c'est plus problématique parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. Donc n'ayant pas d'autres solutions, ça n'affecte pas d'autres éléments du rapport de la planification. Si je résume, on pourrait quand même, à la suite à ma proposition d'amendement, quand même aller dans une voie ou dans une autre par rapport au programme de majeure en géographie. Pour ce qui est de philosophie, comme il n'y a pas d'autre proposition dans le rapport qui concerne un déplacement de la philosophie vers un autre domaine, ça n'affecte rien d'autre dans le rapport. Donc pour cette raison-là, je crois de dire que ça affecte l'esprit de la planification académique, je suis tout à fait en désaccord avec cette idée-là.

Président d'assemblée: Merci Sénateur Lang. Donc je passe la parole au recteur qui va gérer le vote. Il n'y a pas de débat sur une question de ce genre.

Recteur et vice-chancelier : Le président de l'assemblée a jugé comme inacceptable ou non recevable l'amendement du sénateur Lang donc M. Lang a contesté la décision du président. Donc ce qu'on doit faire maintenant c'est voter sur la décision du président et je veux comprendre, ce n'est pas comme le référendum au Québec, si tu votes oui on accepte, oui c'est d'accord avec la décision, non c'est en désaccord avec la décision et ça prend deux tiers du vote pour renverser la décision. La décision du président, c'est toujours la décision du président. Si vous supportez le président, votez oui. Est-ce qu'on est prêt? La décision du président c'est que l'amendement qui est proposé par le sénateur Lang est non-recevable. Le sénateur Lang a contesté cette décision et il dit cette décision va à l'encontre des règlements du Code Morin par exemple. Ce qu'on fait présentement c'est on prend un vote sur la décision du président. C'est ça qu'on conteste. Donc si vous votez oui, vous supportez la décision du président et si vous votez non, vous ne supportez pas la décision du président. Il faut deux tiers du vote pour rejeter la décision du président. Est-ce que c'est clair?

Secrétaire : On est prêt pour le vote? Allez-y. J'arrête le vote. Donc 22 oui et 15 non. On n'est pas aux deux tiers.

Président d'assemblée: Dans l'ordre il y a M. Dako.

Dako : Monsieur le président, j'aimerais bien faire un amendement à la proposition du VRER.

Président d'assemblée: Allez-y.

Dako: Mon amendement serait le suivant si madame la secrétaire générale peut encore me relire la proposition. Je vais le noter cette fois-ci.

Secrétaire générale : Proposé par André Samson appuyé par Lise Dubois. Que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté.

Dako : Moi j'enlèverais dans ma proposition tel qu'il a été recommandé, je souhaiterais qu'on ajoute tel que modifié et la modification serait la suivante : que tous les programmes qui sont dans le paragraphe d'être abolis soient retirés de là et soient dans le libellé programmes nécessitant une attention particulière.

Président d'assemblée: Je vais demander à la secrétaire générale de relire. Il faut dire que ce n'est pas évident la différence parce que le point essentiel du plan c'est cette section qui parle de l'abolition de programmes. Et donc ce que vous parlez de dans votre recommandation, c'est d'enlever cette section. Et donc finalement, je ne vois pas beaucoup de différence entre l'amendement et le vote contre la proposition du vice-recteur, mais j'entends votre recommandation. Est-ce qu'on peut avoir la lecture s'il vous plaît.

Secrétaire générale : La proposition n'est pas encore appuyée, mais je vais la relire. Alors la proposition principale : que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016, on enlève tel qu'il a été présenté, on ajoute tel que modifié afin que tous les programmes de la liste des programmes à abolir soient transférés dans la liste des programmes nécessitant une attention particulière. C'est ça.

Président d'assemblée: Donc on a une recommandation, une proposition. Est-ce que cette proposition est appuyée? Appuyé par le sénateur Mbarga. Sur la recommandation, questions ou commentaires? Monsieur Clarisse.

Clarisse : Sur l'amendement plutôt.

Président d'assemblée: Sur l'amendement pardon.

Clarisse : J'avoue que je suis un petit inconfortable parce que ceci d'aller plus vers le statu quo et je pense qu'en tant que décision du Sénat, on doit aller de l'avant avec un document. Ceci étant dit, sur le débat, sur les amendements ici possibles. Un des problèmes que j'ai ici c'est que dans ce document il y a une proposition, mais sous-jacent à ça, il y a 83 propositions qui sont proposées donc c'est un petit peu la difficulté qu'on a de tout accepter en bloc, d'accepter un projet de loi omnibus qui est par nature parfois désagréable. Il y a des choses qui sont excellentes dans ce rapport on le réitère qui ne feront aucun débat, il y a des petites choses qui sont des irritants pour certains ou des choses qui sont à améliorer et qui vaudraient le coup de les regarder. Donc c'est un petit peu pour ça que de dire qu'on ne peut pas faire ces amendements sur ces choses particulières pose un petit peu problème. Mais pour revenir sur la proposition ici, j'ai peur qu'on s'en va faire le statu quo ici et qu'on ne débâte pas le fond des problèmes, ce qu'on devrait faire en tant que Sénat académique. Merci.

Président d'assemblée: Questions ou commentaires, je pense en ordre c'était Guillaume Pelletier sur l'amendement.

Pelletier : Un commentaire sur l'amendement, oui. Je crois qu'ici on a un conflit entre plusieurs principes et je crois que la solution optimale elle est très difficile à bien définir. Je suis vraiment sensible avec l'idée du sénateur Dako. Je crois que son amendement va dans la bonne direction et puis je reconnais que le vote sur la question de l'amendement précédent a déjà tranché sur la question, mais j'aimerais exprimer mon avis sur cela. Je crois que la proposition initiale du sénateur Lang dénaturait beaucoup moins l'esprit du document du VRER que l'amendement présenté par le sénateur Dako. Je crois qu'il est très très dangereux de carrément enlever la catégorie programmes à abolir et juste de mettre tous ces programmes-là dans le même bac qu'une autre catégorie. Je crois que c'est très dangereux puis je crois qu'on ne devrait pas faire ça. Cependant, je suis aussi d'avis qu'il est très dangereux pour toutes les raisons qui ont été nommées par tous les sénateurs, par tout le monde ici, ou presque, il est très très dangereux de conserver les mots programmes à abolir parce qu'on est en train de voter sur une proposition qui contient un langage plus fort que ce qui est permis par l'intention même du document. Donc moi je serais d'avis qu'il faudrait rejeter cet amendement, mais avoir un débat puis essayer de réfléchir sur quelle serait la meilleure manière de reformuler la catégorie de programmes à abolir pour que le langage corresponde mieux à l'intention qui est derrière le document. Et par le fait même, d'éviter de dénaturer, d'éliminer des classes, d'éliminer des catégories parce que ça, c'est très très dangereux, je crois. J'aimerais préserver le travail de réflexion qui a permis de départager ces catégories-là, mais peut-être faire un petit exercice de marketing, de réflexion, comment est-ce qu'on veut présenter les programmes qu'on dit qui sont voués à l'abolition, mais ils ne sont pas réellement voués à l'abolition. On a dit ça, c'est une initiative qui dépend des unités académiques au sens de départements ou au sens de facultés. J'aimerais que le langage dans le document du VRER reflète cette intention-là, le reflète réellement puis c'est mon avis. Je suis contre la nouvelle proposition d'amendement et pour une différente proposition d'amendement similaire.

Président d'assemblée: Ça va. M. Dako, je vous donnerai la parole à la fin et donc M. Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je voudrais juste préciser la raison pour laquelle moi j'appuie cette proposition. Il me semble que par rapport, nous avons déjà fait le débat. Je pense que chacun sort d'ici en sachant quels sont les défis. Les programmes interpellés savent quels sont les défis. Ces programmes savent désormais qu'ils nécessitent une attention particulière et qu'on va les observer. En fait, c'est de cela qu'il s'agit. C'est pour ça que j'ai posé la question un peu plus tôt, celle de savoir si au sortir de cette salle, les programmes sont abolis. Les programmes ne sont pas abolis au sortir de cette salle. Les programmes sont, j'allais dire sous urgence et par conséquent, ils sont sous, je lisais tout à l'heure la définition de l'urgence et on disait exactement sous attention particulière. Donc il me semble que je rejoins le sénateur Pelletier, il me semble que les mots que nous utilisons sont très importants. Nous savons qu'il y a un certain nombre de programmes, en fait les programmes qui nécessitent une attention sont des programmes à maintenir pour dire les choses telles qu'elles sont et les programmes à abolir sont des programmes qui posent au problème. Et moi je pense donc que ce serait plus « soft », excusez-moi l'expression, ce serait plus soft. Ce serait plus valorisant. Ce serait plus intéressant de montrer à ces programmes que même étant sous surveillance intense, sous attention intense, ils ont encore des possibilités de se développer, de faire quelque chose d'autre. C'est pour ça qu'il me semble que le terme abolition qui est radical, qui est j'allais dire automatique, qui est clair qui ne nécessite pas d'autres débats, me semblait un peu excessif. Je plaide pour un terme...

Président d'assemblée: Là vous sortez en dehors de l'amendement parce que là vous êtes en train de suggérer une modification à un amendement. On a un amendement sur table.

Mbarga : Non non monsieur le président, je justifie l'amendement, l'appui à l'amendement et en ce qui me concerne, il me semble que si on avait simplement mis les catégories prioritaires, maintenir, nécessitant attention et à développer, ça aurait suffi largement. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée: Merci monsieur le sénateur. Monsieur Clarisse vous avez déjà eu droit de parole ici sur l'amendement.

Clarisse : ...intervention parce que je réfléchis mieux l'estomac vide.

Président d'assemblée: Est-ce qu'il y a d'autres commentaires avant de passer le droit de parole au sénateur Dako qui a fait une recommandation et je le répète qu'à mon avis, ça vient assez semblable à voter contre le rapport. Ça, c'est mon interprétation, à vous de juger comment vous allez l'interpréter. D'autres questions ou commentaires? Monsieur Dako, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. La raison tout simplement pour laquelle j'ai fait cet amendement dû au fait que contrairement à ce que le sénateur Clarisse a mentionné, ce n'est pas un statu quo. La preuve les programmes prioritaires, les programmes à développer tout ça, ça fait partie du document. Par contre, l'inquiétude majeure des gens ici, c'est de dire si le document d'une façon générale c'est adopté, est-ce qu'on applique exactement ce qui est dedans et dans ce contexte-là, il y a un véritable problème que le document pose qui demanderait probablement le rejet du document, mais moi je ne veux pas aller sur cette base-là. Donc ce que je mentionne ici, c'est de plutôt ces programmes qui sont là puisque on a eu pour la plupart de ces programmes-là, on a eu des courriers, on a fait de la consultation et il y a eu des inquiétudes par rapport à la procédure même pour certains programmes et des documents qui se trouvaient dans le rapport original de leurs départements ou de leurs facultés, ce n'est pas cet avis-là qui est prononcé ici en termes de recommandation. La solution mitoyenne que moi je propose ici c'est de mettre ces programmes-là dans les programmes qui méritent une attention particulière en permettant à ces programmes-là de démontrer que d'ici peut-être cinq ans, on a dit cinq à dix ans vous avez mentionné, ça se voit très nettement puisque ces programmes-là ont une attention particulière, du moins un regard particulier qui va être sur eux. Et si on le fait pas, je crois que ce document on est en train de l'amener vers le rejet. Donc moi, ma solution mitoyenne que je propose ici, c'est de faire en sorte que ces programmes qui sont sous coupole d'abolition, soient plutôt dans la partie qui mérite une attention particulière. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé, sinon, ce n'est pas un statu quo, la preuve les autres éléments sont déjà dans le document ici, les programmes à développer, les programmes qui sont venus à être maintenus, les programmes prioritaires, tout est déjà là ce n'est donc pas un statu quo. Je crois que ce document est un document très intéressant et je n'ai pas l'intention qu'on le mette à la poubelle, mais pour les programmes qui sont à abolir, je crois qu'on a besoin de réflexion parce que certains de ces programmes ont déjà fait suffisamment de pas d'amélioration avant même qu'on ait cet avis qu'on a aujourd'hui ici. Malheureusement, ça ne fait pas partie de la recommandation donc c'est la raison pour laquelle je le réitère ici de le mettre dans les programmes qui méritent une attention particulière. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée: Merci M. Dako. Ceci met fin au débat parce que cette personne est la dernière à parler donc je regrette. Vous êtes prêts pour le vote et je vais demander à la secrétaire générale de relire l'amendement. Mme Castonguay.

Secrétaire générale : Je vais lire l'ensemble parce que je pense que c'est plus clair. Que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016. On enlève tel qu'il est présenté et l'amendement est le suivant : tel que modifié que tous les programmes de la liste des programmes à abolir soient transférés dans la liste des programmes nécessitant une attention particulière tel que modifié.

Président d'assemblée: Donc c'est la proposition. Elle a été appuyée, est-ce qu'il y a des questions avant le vote?

Salti : Moi je propose un sous-amendement à cette proposition.

Président d'assemblée: On m'a dit que les sous-amendements sont très très compliqués donc ce que je vous invite à faire c'est, selon le résultat du vote, de proposer un amendement. Ça va?

Salti : Ça va.

Président d'assemblée: Vous êtes prêts pour le vote? Vous pouvez voter. Donc la proposition n'a pas été acceptée, elle a été rejetée, 25 non et 11 oui. Donc ça nous ramène à la proposition de la recommandation initiale bien qu'il y a possibilité...

Salti : Je constate que la problématique ici c'est la nomination de la catégorie de programmes à abolir. Donc ma proposition est la suivante : que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique après la modification de la nomination de la catégorie programmes à abolir à programmes susceptibles à être abolis.

Président d'assemblée: Je vais l'accepter, je ne vois pas beaucoup de différence, mais si ça peut apaiser les esprits de certaines personnes. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui, donc il y a une proposition, un amendement.

Salti : Susceptible à être abolis, ça engage une discussion avant l'abolition. Ce n'est pas systématique.

Président d'assemblée: Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Appuyé par M. Pelletier. Donc nous avons un amendement sur la table, j'inviterais la secrétaire générale de faire la lecture. Donc ce que j'ai compris on a changé aboli par susceptible d'être aboli.

Secrétaire générale : Donc je recommence du début : que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté et là on rentre dans l'amendement étant entendu que l'on modifie le titre liste des programmes à abolir pour qu'il devienne programmes susceptibles d'être abolis.

Président d'assemblée: M. Clarisse, allez-y.

Clarisse : J'allais dire que j'allais aller dans le même sens que le sénateur Firas, mais j'aurais été pour une question de marketing un cran plus loin dans le changement de nom. J'aurais été dans une catégorie pour dire que j'aurais renommé cette catégorie en programmes nécessitant d'être redéfinis ou revitalisés. On ne parle plus d'abolition même si le sens revient à peu près au même, mais d'un point de vue marketing, c'est un autre message qu'on envoie. Donc je sais que je ne peux pas faire cette proposition parce qu'on est en amendement pour l'instant avec le sénateur Firas, pardon, je ne me souviens plus de ton nom de famille, mais moi j'irais plutôt dans cet amendement-là où je suis ok avec le reste du document, mais d'aller avec le sens des programmes qui nécessitent d'être redéfinis ou d'être vitalisés c'est un autre genre de message qu'on envoie.

Président d'assemblée: Donc évidemment, il y a une recommandation et donc c'est un commentaire qu'on retient à ce moment ici. M. Pelletier.

Pelletier : Merci monsieur le président. J'ai d'abord un commentaire et ensuite une question d'ordre technique qui suivra peut-être par une proposition, c'est ça qu'est la question. Premièrement, j'appuie complètement le sentiment derrière l'idée de l'amendement proposé par le sénateur Salti, mais je suis complètement du même avis que le sénateur Clarisse. Je crois que ça mérite peut-être la peine de réfléchir sur le terme exact qu'on voudrait utiliser. Peut-être qu'on ne voudrait pas faire cette décision spontanément si plusieurs personnes sont d'avis qu'un amendement de ce type devrait être apporté. Ma question d'ordre technique c'est est-ce que je peux proposer qu'on dépose ceci jusqu'après dîner pour qu'on puisse y penser ou bien est-ce qu'il faut d'abord rejeter puis ensuite déposer le dossier.

Président d'assemblée: Vous demandez si on peut déposer quelle question?

Pelletier : L'amendement. Genre prendre une pause puis avant de faire une décision sur les termes exacts pour qu'on puisse se consulter informellement et arriver à une meilleure formulation.

Président d'assemblée: Avez-vous faim? Je pense qu'on va peut-être prendre l'occasion; on arrive à l'heure du lunch. Il y a un amendement sur table, je vous rappelle l'amendement c'est l'amendement qu'on connaît de M. Salti et puis il y aura après reprise de l'amendement pour mener à un vote sur l'amendement et là vous aurez la possibilité de murer votre réflexion. On se voit à 13 h 15.

PAUSE – DÎNER

Président d'assemblée: Donc merci d'avoir respecté l'heure, l'échéancier, le calendrier prévu pour le repas du midi. On reprend l'amendement qui est sur table. J'inviterais madame la secrétaire générale à faire lecture de l'amendement qui a été proposé par le sénateur Salti.

Secrétaire générale : Proposition principale : que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté et l'amendement serait : étant entendu que le titre de la liste de programmes à abolir devienne liste de programmes susceptibles d'être abolis.

Président d'assemblée: Vous êtes saisis de la question, je pense que le vice-recteur avait un commentaire. Allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Si cet amendement fait en sorte que les gens sont plus confortables alors ça me va et puis moi je vais l'appuyer.

Président d'assemblée: Il y a le micro 16, Sénateur Clarisse, allez-y.

Clarisse : Moi je voulais proposer aux étudiants s'ils étaient d'accords de modifier, je serais curieux de voir s'ils étaient arrivés à un consensus au niveau des termes et de voir si le professeur Firas Dupuis, peut-être que je me trompe au niveau du nom de famille. Vous êtes arrivés à un consensus quoi.

Président d'assemblée: Je ne suis pas tout à fait certain que j'ai bien compris.

Clarisse : Je me pose la question si les étudiants, le sénateur veut modifier ou non la formulation de la catégorie.

Président d'assemblée: Ok, ça va. M. Salti, avez-vous déjà parlé sur la question? Donc je vais vous donner le droit à la toute fin. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? M. Pelletier.

Pelletier : Juste un point d'ordre. Je ne suis pas certain si on a refusé le droit de parole à Firas Salti, mais il avait l'intention d'expliquer la reformulation de son amendement.

Président d'assemblée: C'est pour ça que je lui ai posé la question s'il avait déjà fait une intervention sur son amendement. Sinon...

Pelletier : Parce que l'état actuel des choses c'est que l'amendement qui a été lu ne correspond pas à la version modifiée de l'amendement.

Salti : Ça, c'est la première proposition d'amendement, mais pour répondre à M. Olivier, je vais modifier mon amendement.

Président d'assemblée: Mais point d'ordre ici, c'est qu'elle avait déjà été appuyée à moins que je me trompe. L'amendement avait été appuyé donc elle appartient à l'assemblée, elle est sur la table et c'est ça l'amendement qui a été lu par madame la secrétaire générale.

Salti : Donc qu'est-ce qu'il faut faire? Retirer puis...

Président d'assemblée: Ce n'est pas vous qui pouvez la retirer, c'est l'assemblée.

Salti : D'accord.

Président d'assemblée: Proposé par M. Clarisse et appuyé par M. Dako.

Dako : Inaudible.

Président d'assemblée: Les règlements du Code Morin disent qu'une fois que c'est appuyé et on l'a lu, et à moins que je me trompe, on a lu l'amendement avant d'aller en pause. Là maintenant l'amendement appartient à l'assemblée. Si on vote majoritairement de l'enlever, on peut la modifier. Sinon, on devra prendre position sur l'amendement qui a été proposé et qui est sur la table. Ça va?

Dako : Avant son adoption, on peut demander à celui qui a appuyé la proposition s'il est d'accord qu'il y a modification de cette proposition. Avant qu'on vote là-dessus, on ne peut plus revenir sur le vote une fois il est pris.

Président d'assemblée: Non, vous n'avez pas compris c'est que l'amendement de M. Salti a été appuyé. On a fait lecture et on a pris le temps pour aller manger notre repas et réfléchir. Et donc l'amendement appartient à l'assemblée maintenant. Ni M. Salti ni l'appuyeur ne peuvent enlever l'amendement de ce qui appartient à l'assemblée. On a besoin de retirer par vote majoritaire. M. Mbarga.

Mbarga : Je propose le vote.

Président d'assemblée : Donc on passe le vote. Donc on peut relire la proposition, en fin de compte la proposition qui est de retirer de la table, de l'assemblée.

Secrétaire générale : Est-ce que c'est une demande sur le retrait ou de passer au vote? Le retrait, ok.

Président d'assemblée: Donc on vote maintenant sur le retrait de l'amendement qui est sur table. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie?

Secrétaire générale : Voici ce qui serait retiré, c'est la proposition principale telle que présentée étant entendu que le titre de la liste des programmes abolis devienne liste des programmes susceptibles d'être abolis.

Président d'assemblée: Vous êtes prêts pour le vote sur le retrait de l'amendement? On n'est pas en train d'appuyer l'amendement. On est en train de voter sur le retrait possible de l'amendement. Allez-y. Donc ça été retiré. M. Salti veut faire un amendement amélioré.

Salti : Je propose un amendement amélioré et le texte de cet amendement c'est que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique après modification de la nomination de la catégorie programmes à abolir à programmes susceptibles d'être retravaillés ou abolis.

Président d'assemblée: Donc nous avons un amendement, madame la secrétaire générale pourra lire et là j'inviterai à M. Salti à expliquer le pourquoi et ça demandera quelqu'un pour appuyer. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie?

Secrétaire générale : Donc proposition principale : que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'Université daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté étant entendu que l'on modifie le titre de la catégorie programmes à abolir à programmes susceptibles d'être retravaillés ou abolis.

Président d'assemblée: Est-ce qu'il y a quelqu'un qui seconde, qui appuie? C'est appuyé par M. Pelletier donc M. Salti expliquez un petit peu et après ça je vais donner la parole au vice-recteur. Allez-y.

Salti : Le pourquoi de cet amendement c'est d'enlever le caractère systémique de l'abolition. Ouvrir l'espace à la réflexion pourquoi ces programmes-là qui figurent dans cette liste marchent mal puis d'en trouver vraiment les vraies causes pourquoi ces programmes figurent dans cette liste-là. En gros, on veut enlever le caractère systémique à l'abolition et donner plus d'espace aux gens d'intervenir et de faire leur réflexion sur ces programmes-là.

Président d'assemblée: Merci M. Salti. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Monsieur le président, je considère que l'expression « susceptible d'être retravaillé » est beaucoup trop faible, ça va contre l'esprit du document. Susceptible d'être retravaillé, ce n'est même pas certain qu'il y aura un travail qui va être fait sur les programmes concernés. C'est beaucoup trop faible comme expression.

Président d'assemblée: M. Pelletier.

Pelletier : Merci monsieur le président. En fait, je suis d'accord avec vous M. Samson, la formulation originale, l'intention derrière la formulation originale qui était susceptible d'être complètement retravaillé, il y a eu l'omission d'un mot, l'intention derrière ça, c'était de rendre clair que si le programme survivait, il allait y avoir un gros travail de fond, un gros remaniement de la nature même du programme. Je ne sais pas si ça aiderait de rajouter le mot « complètement », mais de toute façon, c'était ça l'intention derrière la formulation avec laquelle on est arrivé. Je suis d'accord avec vous M. Samson.

Président d'assemblée: M. Clarisse.

Clarisse : Je ne pourrais pas soutenir non plus cette proposition dans le sens, cet amendement. Je préférerais proposer alternativement la proposition et je vais m'expliquer pourquoi, que les programmes soient redéfinis ou revitalisés parce que ça laisse un peu plus d'amplitude et ça sous-entend non seulement des changements en profondeur, mais aussi une abolition potentielle. Donc je pense que ces termes-là feront un peu plus consensus. Le terme redéfini c'est vraiment une restructuration importante du programme qui est visé et revitalisé ça définit, d'après moi, qu'il y a des moyens adéquats qui sont mis pour donner la chance aux unités académiques de développer ces programmes. Si on n'y arrive pas, on n'y arrive pas, mais au moins ça laisse cette opportunité-là. Donc c'est pour ça que malheureusement M. Salti je ne soutiendrai pas cette proposition et je ferai la mienne juste après quoi.

Président d'assemblée: M. Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je voulais solliciter l'autorisation de M. Salti, le proposeur et l'appuyeur pour accepter qu'on puisse peut-être amender l'amendement. Je voudrais proposer la chose suivante, au lieu de dire des programmes qui seront abolis, qu'on dise des programmes sous observation.

Président d'assemblée: Non, je ne peux pas recevoir, on commence à compliquer trop les choses. On a un amendement qui est sur table et puis on va voter sur l'amendement. Après ça, quitte à qu'il y ait des personnes qui proposent d'autres amendements. Un mot de fin M. Salti.

Salti : Moi, le plus important, c'est d'enlever le caractère systémique de l'abolition. Si ça reste à le rédiger autrement, je suis totalement d'accord, mais le plus important pour nous les étudiants c'est d'enlever le caractère systémique de l'abolition.

Président d'assemblée: Je peux tout simplement faire référence aux commentaires du vice-recteur lors de sa présentation qui fait partie du procès-verbal où on n'a pas parlé de systématiquement abolir, mais plutôt d'un processus. Je ne veux pas influencer votre vote, mais c'est tout simplement si ça peut apaiser les esprits, le processus verbal sera publié avec les paroles du vice-recteur.

Salti : Je sais, mais la façon dans laquelle la liste a été rédigée, comme les programmes à abolir, liste des programmes à abolir, abolir c'est-à-dire dans le futur on va aller directement vers l'abolition et ça entend dire l'abolition directe systématique puis ça engendre à confusion. Alors que si on dit on met susceptible à, c'est-à-dire qu'il y aura une discussion là-dedans, on va ouvrir la porte à la réflexion. Est-ce qu'on va directement à l'abolition ou on va retravailler le programme.

Président d'assemblée: Mme Cabajsky.

Cabajsky : Je pense qu'il est important quand même de garder le mot abolir parce qu'à mon avis, il y a un consensus que certains programmes devront être abolis qui figurent dans la liste, par exemple les baccs avec spécialisation, il faut les abolir afin de créer les cheminements avec distinction. Je ne propose rien, pas dans le moment, mais dans un moment proche, peut-être de proposer qu'on abolie, redéfinie ou revitalise, quelque chose comme ça. Je vais voter contre cet amendement.

Président d'assemblée: M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'aimerais juste faire une petite remarque parce que monsieur le président, j'ai l'impression que vous répondez ou vous donnez des explications à chaque fois qu'un sénateur intervient puis je trouve que vous suggérez des solutions que je trouve un peu inconfortables. Je pense que comme président, vous devez donner la parole aux gens puis si le proposeur veut répondre, il répond à la question à moins que vous expliquiez un problème de procédure, mais donner un point de vue direct comme ça je trouve que tout à l'heure ce que vous avez fait, ça va un peu à l'encontre même du Sénat qu'on a en ce moment et je souhaiterais que vous fassiez un peu attention à ça parce que ça suggère des réponses avec lesquelles je suis un peu inconfortable personnellement.

Président d'assemblée: J'en prends note, merci.

Dako : Ceci étant dit, comme président, vous pouvez accepter que le proposeur fasse encore une fois, qu'il y ait un consensus à l'amiable de modification. On a déjà été exposé à ça à plusieurs reprises ici au Sénat. Malheureusement, je pense que c'est vous qui dirigez donc vous prenez le chemin que vous voulez.

Président d'assemblée: M. Clarisse, est-ce que vous avez déjà pris... Omer Chouinard, oui, il y a demande de vote. Il n'a pas besoin d'appui donc on vote sur l'amendement que va lire la secrétaire générale parce que j'oublie moi-même qu'est-ce qu'est l'amendement.

Secrétaire générale : L'amendement : étant entendu que l'on modifie le titre de programmes à abolir à programmes susceptibles d'être retravaillés ou abolis.

Président d'assemblée: Vous êtes prêts pour la question? Vous pouvez voter. Donc l'amendement a été rejeté 34 à 1. M. Clarisse.

Clarisse : Moi je fais une proposition d'amendement et je vais expliquer avant de faire ma proposition pourquoi je tiens aux termes redéfinis et revitalisés dans le sens de redéfinir si on parle des baccs avec spécialisation qui sont en arts, le fait qu'ils soient redéfinis en majeures, ça sous-entend cette transition ici donc de le redéfinir, ça ne va pas conduire à leur abolition. J'essaie juste d'éviter le terme abolition qui véhicule quelque chose de négatif et dans la perception des médias et pour la publicité de l'université, je pense que c'est contre-productif par rapport à ce qu'on veut faire. Donc voici ma proposition : que le Sénat académique adopte le document tel que modifié à savoir que la catégorie des programmes à abolir soit remplacée par des programmes à redéfinir et à revitaliser.

Chouinard : J'appuie.

Président d'assemblée: Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Omer. J'ai un petit peu de malaise avec cette proposition, je vais vous dire, j'ai quasiment l'impression qu'on est en train de changer la proposition de façon significative. Normalement, un amendement c'est pour apporter des changements mineurs, ici c'est vraiment au cœur de la question. Il y a un certain malaise, mais je vais laisser la recommandation.

Dako : Monsieur le président, donnez la chance aux sénateurs de s'exprimer.

Président d'assemblée: J'ai un travail à faire M. Dako et mon travail est d'assurer une discussion aussi équitable que possible. J'ai déjà mentionné des concepts, il y a eu un vote où est-ce qu'il y a eu apparemment que j'avais débordé, selon certains, il y a eu un vote et ce n'était pas la question. Nous avons un plan académique ici et si on commence à faire des modifications qui viennent essentiellement changer de façon fondamentale le plan académique, mais là on est aussi bien de voter contre ___ c'est ça le point que je fais.

Dako : Monsieur le président, ce que vous êtes en train de faire vous êtes en train de prendre le débat là et le débat appartient aux sénateurs. Il me semble que ce que vous êtes en train de faire ça déborde la limite, ce n'est pas normal. Moi je suis vraiment inconfortable avec ça.

Secrétaire générale : Monsieur le président, je pense que le président d'assemblée doit déterminer si l'amendement est recevable ou non recevable. J'ai l'impression que c'est ce qu'il expliquait et là, ça c'est de son droit et de son pouvoir de président d'assemblée de déterminer si elle recevable ou non. Je pense que c'est ça.

Dako : Est-ce que la procédure est en défaut ici?

Secrétaire générale : Non.

Dako : Alors c'est quoi le problème?

Président d'assemblée : C'est que quand on parle de qu'est-ce que c'est un amendement par rapport à un changement de ce qu'est sur la table, la proposition principale, un amendement on décrit ce que c'est un amendement. Si madame la secrétaire peut trouver une description, je peux la trouver également, mais on ne vient pas avec un amendement changer l'essentiel de ce qui est la recommandation principale donc c'est un peu ça ma réflexion. Moi je n'essaie pas de changer le débat, mais tout simplement qu'on a à suivre des règles de jeu et de les faire de façon aussi équitable que possible. Est-ce qu'il y a quelque chose sur l'amendement? Je vais quand même donner le droit de parole au micro 18.

Coulibaly : On est en train de progressivement glisser, déraiper. Il y a une proposition sur la table puis on a toujours procédé par amendement puis oui ou non et puis continué. Mais là si on décide de ne plus écouter d'amendement et d'aller à la proposition directement, le problème c'est qu'on va se retrouver à un blocage et encore une fois, j'ai le vœu pieux, et c'est ce qui a été dit par tout le monde, le travail a été bien fait, il y a beaucoup de choses là-dedans, mais si on bloque, ça va être comme si on jetait le tout à la poubelle. Donc ça c'est un appel ___ pour vous dire s'il vous plaît, permettez à tous ceux qui sont là de faire des suggestions et qu'on arrive à trouver un consensus. Voilà l'élément que je voulais ajouter. Merci.

Président d'assemblée : M. Pelletier.

Pelletier : En fait j'avais l'intention de parler tout de suite après la réaction de M. Samson. J'anticipe un peu sa réponse. Pardonnez-moi si je présume mal, mais je suis un peu d'avis que le langage utilisé dilue un peu l'impact de l'abolition, mais par contre, j'aime beaucoup le terme redéfinir et puis je vais supporter l'amendement du sénateur Clarisse parce que je crois qu'elle cadre quand même assez bien avec l'intention du document d'origine. Je tiens à exprimer une certaine réserve et je préférerais une formulation du type et je ne formule rien officiellement, mais je dis que je préférerais un truc qui dirait plutôt programmes à redéfinir ou à être abolis. Je crois qu'ici la revitalisation elle tombe un peu plus dans l'autre catégorie donc les programmes méritant une attention plus particulière. C'est mon impression, j'attends de voir la réaction de M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement, je considère que cet amendement fait en sorte qu'il y a un flou entre la distinction de programmes nécessitant une attention particulière et la catégorie des programmes à abolir et deuxièmement j'ai entendu à quelques reprises des préoccupations à l'effet du message qu'on envoie dans les médias et quant à moi, le fait d'essayer d'escamoter la catégorie programmes à abolir, c'est un très mauvais message à envoyer dans les médias qui vont réagir en se disant encore une fois, le Sénat refuse d'assumer ses responsabilités. C'est un très mauvais message à envoyer.

Président d'assemblée : Le micro 13.

Surette : Moi je suis un peu inconfortable aussi avec l'idée de redéfinir et revitaliser, je pense que c'est important, je reconnais le travail qui a été fait dans le rapport et j'aimerais beaucoup mieux qu'on dise redéfinir ou abolir donc ça envoie un message beaucoup plus clair que c'est une catégorie différente de celle des programmes à surveiller.

Président d'assemblée : Merci Mme Surette. Olivier Clarisse.

Clarisse : J'entends les messages et vous arrivez à me persuader donc peut-être quelque chose qui serait acceptable de mon côté pour modifier le terme ça serait redéfinir, revitaliser ou abroger. Abolir pardon, excusez-moi. Est-ce que ça déformerait, j'aimerais l'opinion de M. Samson si ça irait contre le sens de son document si on disait programmes à redéfinir, revitaliser ou à abolir.

Président d'assemblée : Là on parle de sous-amendement. On va revenir à l'amendement principal et si c'est rejeté, on pourra aller avec autre chose. Vous avez déjà eu droit de parole. Allez-y.

Pelletier : Pardonnez-moi mais pour quelle raison c'est trop compliqué de faire des sous-amendements. Je me questionne un peu sur ça. Ce n'est peut-être pas la tradition...

Président d'assemblée : Vous ne pensez pas que ceci c'est déjà assez compliqué?

Pelletier : Mais si on pourrait éviter genre quatre ou cinq votes supplémentaires avec un simple sous-amendement. Peut-être que ma compréhension de la chose est incorrecte, mais je crois qu'un sous-amendement c'est juste un différent niveau d'amendement puis ensuite faut régler le sous-amendement avant. Dans ma tête ça sonnait, je ne suis pas certain...

Président d'assemblée : Je pense que la façon de procéder c'est de voter si ça passe, sinon proposer autre chose. Ça va? Donc on peut avoir lecture et on passera au vote.

Secrétaire générale : Donc on ajouterait à la proposition principale étant entendu que l'on modifie le titre de programmes à abolir pour le remplacer par programmes à redéfinir et revitaliser.

Président d'assemblée: Vous êtes prêts pour le vote? Allez-y. Le vote c'est 26 non, 10 oui donc l'amendement est défait donc on revient à la proposition initiale avec la possibilité d'apporter un amendement qui est plus... Mme Surette.

Surette : Donc j'aimerais faire l'amendement suivant donc on change le tel que proposé à tel que modifié et puis on ajoute à redéfinir dans la catégorie des... ce n'est probablement pas assez clair, attendez une minute. On remplace la catégorie des programmes à abolir par les programmes à redéfinir ou abolir.

Président d'assemblée: M. Djaoued est-ce que vous appuyez?

Djaoued : Oui, j'appuie.

Président d'assemblée: C'est appuyé par M. Djaoued.

Surette : Donc la raison pourquoi je demande qu'on ajoute à redéfinir c'est pour donner la chance à ces programmes-là, il y en a certains qui peut-être après une sérieuse modification, n'ont pas nécessairement besoin de changer de nom donc on n'a pas besoin de les abolir pour pouvoir arriver à une nouvelle mouture qui attirerait des étudiants donc ça donne cette possibilité-là et alors que pour d'autres, ça va vouloir dire une abolition ou une création d'un nouveau programme et pour d'autres, ça peut vouloir dire une abolition sans création de nouveaux programmes. Ça laisse cette flexibilité-là.

Président d'assemblée: Merci Mme Surette. M. Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je voulais dire la même chose, merci.

Président d'assemblée: Monsieur le vice-recteur.

VRER : Je voulais tout simplement dire que je vais appuyer cet amendement.

Président d'assemblée: Est-ce que vous êtes prêts à passer au vote? Allez-y, votez. C'est adopté 32 pour, 3 contre. On revient à la proposition principale et je demanderais à la madame la secrétaire générale de relire la proposition principale; ça fait déjà un certain temps que ça été mis sur table. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Que le Sénat académique adopte le document intitulé planification académique de l'université daté du 15 juin 2016 tel qu'il a présenté étant entendu que l'on modifie le titre de la liste des programmes à abolir pour qu'il devienne le titre liste des programmes à redéfinir ou abolir.

Président d'assemblée: Ça va? Micro 28.

C. LeBlanc : C'est juste une petite question, dans le texte partout où c'est écrit abolir, est-ce que ça va être remplacé par redéfinir ou abolir?

Président d'assemblée: Ce n'est pas ça la proposition, la proposition vous l'avez.

C. LeBlanc : Alors je ne sais pas si on veut changer ça dans le texte.

Président d'assemblée: Là on a une proposition qui a été amendée, acceptée donc c'est ça la proposition amendée et acceptée.

Secrétaire générale : Monsieur le président, je pense que ça serait sage que l'on reprenne l'expression qu'on vient d'adopter et qu'on réécrive le texte en utilisant l'expression la liste des programmes, de dire que c'est des programmes à redéfinir ou abolir parce que par exemple je suis à la page 64, on dit dans le texte « les programmes à abolir sont ceux dont l'arrimage au plan stratégique institutionnel et autres critères, etc. ». On dirait les programmes à abolir ou redéfinir. C'est ce que je propose.

Président d'assemblée: Est-ce que ça vous va ceci?

?: Oui, moi ça me convient.

Président d'assemblée: Ça va? Est-ce que vous êtes prêts pour le vote sur la proposition amendée? Donc on passe au vote. Allez-y. Donc 32 pour, 3 contre donc la proposition amendée est adoptée et ça met fin au point 10.1.

10.2 Évaluation du programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)

Président d'assemblée: Merci de votre patience. On passe au point 10.2 Évaluation du programme préparatoire aux sciences de la santé qu'on dénomme souvent le DSS et donc parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Alors c'est ça, vous avez reçu comme j'ai dit ce matin quatre documents pour ce qui est du rapport du Comité conjoint de la planification, le document qui nous intéresse maintenant est le document qui est le rapport de la réunion du 12 octobre 2006. Je vous invite à aller à la page 4 de ce rapport. Alors je vais lire le texte de la proposition pour qu'elle soit appuyée après ça je vais l'expliquer plus en détails. Alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes et c'est la liste des trois recommandations que vous avez à la page 4 du document. Alors j'en fais la proposition et lorsque quelqu'un l'aura appuyé, on va passer à travers la liste des recommandations.

Président d'assemblée: Donc c'est proposé par le vice-recteur, est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Appuyé par M. Francis LeBlanc donc droit de parole au vice-recteur.

VRER : Alors effectivement, il s'agit du fameux DSS, du diplôme préparatoire aux sciences de la santé. On avait vu ce matin, lorsqu'on a présenté le rapport de planification académique, que c'est un programme qui reçoit chaque année un très très grand nombre d'inscriptions. C'est un diplôme, un programme de deux ans de 65 crédits et puis vous avez, si vous vous référez au petit document de 8.5x11 à couverture orange, vous avez les différents documents qui ont été utilisés pour en venir aux trois recommandations que vous avez devant les yeux. Alors ce cahier à couverture orange contient le rapport d'autoévaluation qui a été rédigé par le responsable des programmes spéciaux à la faculté. On y trouve aussi le rapport d'un évaluateur externe, la réaction de la Faculté des sciences, le rapport du VRER et finalement ce que vous avez sous les yeux, ce sont les recommandations du Comité conjoint de la planification. Peut-être pour les gens qui sont intéressés, vous pouvez aller à la toute dernière page de ce cahier orange où vous avez les statistiques, en fait l'avant-dernière page, vous avez les statistiques d'inscription et de diplomation dans ce programme de DSS, programme qui est offert dans les trois campus. Alors ça confirme ce qu'on disait ce matin à l'effet que c'est un programme qui est très populaire auprès de nos étudiantes et nos étudiants. Alors pour les gens qui ont eu l'occasion de lire les documents, vous vous rendez compte que c'est un programme qui a été évalué très positivement. Il y a essentiellement trois recommandations ici, peut-être que je devrais mentionner le fait qu'il y a eu des **précutions** exprimées par l'évaluateur externe à l'effet que le pourcentage d'abandon est très élevé. C'est vrai qu'on a environ 40 % d'abandons après la première année et c'est à peine 46 % qui vont graduer, mais il faut comprendre que c'est un programme qui est très spécial. Les gens qui s'inscrivent au DSS, leur intention c'est de faire demande dans les programmes comme médecine, médecine dentaire, pharmacie, médecine vétérinaire, optométrie donc des programmes qui sont tous très très contingentés et ce qui arrive c'est qu'il y a un certain nombre d'étudiants et d'étudiantes que lorsqu'ils réalisent après leur première année qu'ils n'atteignent pas la moyenne minimale pour espérer d'être admis, vont tout simplement changer dans un autre programme de la Faculté des sciences et parfois dans d'autres facultés. Alors quand on parle d'abandon très élevé, ce n'est pas vraiment des abandons sens strict du terme, c'est des étudiants qui ont tenté leur chance et puis qu'ils décident d'y faire ___ un autre programme de la Faculté des sciences. Alors si on regarde de plus près les trois recommandations que vous avez à la page 4 du document, en fait le cœur ici c'est les recommandations numéro 1 et 2 alors la première je la lis : que la Faculté des sciences, en collaboration avec le campus de Shippagan et le campus d'Edmundston, voit à la création d'un comité pédagogique réseau. C'est vraiment le cœur ici, la création d'un comité pédagogique réseau pour le DSS afin d'assurer une meilleure coordination des activités d'encadrement et de formation. Ce que nous signale l'évaluateur externe c'est qu'effectivement, comme vous savez, c'est offert dans les trois campus et il semble y avoir des différences notables entre le type d'activités pédagogiques qu'on fait dans les trois campus. Un bel exemple qui est mis de l'avant c'est les micros entrevues, les mini-entrevues multiples qui sont des entrevues qu'on fait faire aux étudiants pour les préparer aux types d'entrevues qu'ils vont subir pour l'admission à ces programmes contingentés alors c'est des choses qui se font à Shippagan par exemple, mais on constate qu'ici à Moncton, on n'a pas tendance ou je ne vois pas non plus que c'est fait à Edmundston. C'est fait? Donc c'est seulement Moncton qui ne le fait pas. Alors ce que nous dit l'évaluateur externe c'est qu'il y aurait lieu que les trois campus se concertent et fassent ce genre d'activité-là de façon plus systématique ce qui est une très bonne recommandation. Ça nous amène à la numéro deux : que le comité pédagogique réseau étudie diverses initiatives pour exposer davantage les étudiantes et les étudiants aux compétences requises dans les domaines de la santé et aussi pour préparer la transition éventuelle vers d'autres programmes d'études. Comme j'ai mentionné il y a quelques minutes, beaucoup d'étudiants dans le DSS vont se retrouver dans un autre programme d'études alors ça serait important que les étudiantes et étudiants soient bien informés sur les choix qui s'offrent à eux. Alors c'est l'esprit des deux premières recommandations et la troisième pour les membres qui siègent au Sénat depuis un bon moment, vous voyez que c'est une recommandation qui revient à intervalles réguliers, c'est celle qui concerne les plans de cours où on constate qu'il y a des lacunes, on constate que les objectifs généraux spécifiques ne sont pas toujours bien explicités, d'ailleurs on a un nouveau règlement sur le plan de cours qui va permettre de faire face à cette situation-là alors c'est l'objet de la troisième recommandation. Alors voilà, monsieur le président, les trois recommandations qui sont proposées à l'égard du DSS.

Président d'assemblée: Merci monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des commentaires? M. Lang.

Lang : Merci monsieur le président. J'ai un commentaire plus d'ordre informatif, d'emblée, le rapport est excellent. C'est pour la recommandation deux. Quand on parle d'exposer davantage les étudiants et étudiantes aux compétences requises, sous quelle forme? Est-ce que c'est sous forme approche par compétence ou c'est plus sous la forme de mieux informer les étudiants, etc. puis par rapport à la deuxième parenthèse, transition éventuelle, est-ce qu'on parle de transition éventuelle une fois que l'étudiant a gradué et diplômé donc a terminé son programme ou s'il ne termine pas ou il veut partir du DSS pour aller vers la médecine ou aller vers un programme de baccalauréat en sciences par exemple parce qu'on sait qu'il y en a qui peuvent le faire. Donc c'est ça mes questions par rapport à la recommandation deux.

VRER : Pour ce qui est de votre première question, ce qu'on a constaté c'est que les étudiants et les étudiantes qui sont inscrits au DSS, vous avez vu dans le document qu'essentiellement c'est des cours de sciences qui suivent les premières, deuxièmes années, mais eux se perçoivent quand même comme un groupe distinctif des étudiants en sciences et on veut un peu alimenter cet esprit de cohorte au DSS et puis on constate qu'il y a certaines compétences qu'on pourrait qualifier de transversales ou dans d'autres contextes, on va parler de savoir-être qui sont propres à la santé et ce n'est pas du tout adressé dans des cours de chimie, de biochimie et de mathématiques. Alors c'est plutôt ce genre de choses qu'on voudrait ajouter, il ne s'agit pas d'ajouter des crédits ou quoi que ce soit, mais peut-être penser à des activités qui pourraient être faites pour renforcer ce sentiment de cohorte et bien préparer vers d'éventuels programmes en sciences de la santé. Pour ce qui est de la deuxième question la transition éventuelle vers d'autres programmes, mais en fait vous avez raison dans les deux cas, il peut s'agir d'informer nos étudiants sur ce qu'ils offrent à eux au sein de notre université, mais aussi des autres types de programmes en santé qui sont disponibles ailleurs avec la formation qu'ils ont. Plusieurs de nos étudiants se disent, en fait même dans le contexte de la planification académique, c'est des commentaires que j'ai personnellement reçus, des étudiants du DSS qui se disent qu'ils ne savaient pas que telle porte était ouverte à eux avec leur DSS. Alors je pense que c'est notre responsabilité de bien les informer parce qu'il y a beaucoup de portes qui s'ouvrent aux gens qui ont le DSS.

Président d'assemblée: Ça va, M. Lang? D'autres questions ou commentaires? Vous êtes prêts pour le vote? Allez-y. 35-0 donc vote unanime d'appui des trois recommandations.

10.3 Évaluation du programme de Maîtrise en droit

Président d'assemblée: On passe au point 10.3 Évaluation du programme de maîtrise en droit. Vous avez également reçu un rapport émanant du Comité conjoint, le rapport bleu donc la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 5 du rapport du CCJ. Alors je vais lire le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes et là vous avez la liste des quatre recommandations qui se trouvent à la page 5 du rapport du CCJ. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée: Alors c'est proposé par le vice-recteur, appuyé par le doyen Thibault.

VRER : Alors le programme de maîtrise en droit est un programme, si vous avez eu l'occasion de lire le document bleu où on a l'ensemble des réactions, des rétroactions qui ont été faites, d'ailleurs nos deux évaluateurs externes ici ont passé beaucoup de temps à étudier ce programme. Vous avez remarqué qu'ils nous ont fait quelque chose comme 26 ou 27 recommandations. Bref, tout ça pour dire que notre maîtrise en droit elle est problématique, tout le monde le reconnaît et il faut qu'on agisse en conséquence. D'ailleurs, pour revenir encore une fois à la planification académique, ça fait partie de la liste des programmes sur laquelle on doit se pencher et la Faculté de droit est la première à reconnaître cet état de fait. Alors vous avez seulement quatre recommandations qui sont devant vous tout simplement parce qu'il y a eu beaucoup de discussions sur qu'est-ce qui devrait être fait et finalement le CCJ a décidé d'aller de l'avant avec des recommandations très générales pour revoir en profondeur plutôt que de dicter la façon de revoir le programme. Alors, regardons rapidement les quatre recommandations. La première est un peu particulière, en fait, elle est atypique pour un tel exercice d'évaluation de programmes. Elle se lit comme suit : que la Faculté de droit s'engage à promouvoir davantage une culture de la recherche au sein du corps professoral. Je suis le premier à reconnaître que c'est un peu étrange comme recommandation suite à un Comité de programmes. Il faut comprendre que le dénominateur commun a plusieurs préoccupations qui sont ressorties par rapport à cette maîtrise en droit, c'est cette question de culture de la recherche qui, il faut le reconnaître, elle est encore inégale au sein de la Faculté de droit et on croit que si cette culture se développe, ça va nous permettre d'avoir un terrain fertile pour que cette maîtrise-là puisse finalement décoller. Alors la recommandation numéro deux, ça, c'est le cœur vraiment de l'exercice : que la Faculté de droit procède à une révision en profondeur de sa maîtrise en droit afin qu'elle réponde à une plus grande diversité de besoin de formation de 2^e cycle en droit. C'est vraiment la recommandation fondamentale. La troisième qui est également importante : que la Faculté de droit étudie la possibilité de développer un cheminement avec profil professionnel et ce sont des suggestions très intéressantes qui nous sont venues des évaluateurs externes. Il aurait peut-être lieu de développer des profils par exemple en droit linguistique ou en jury linguistique ou carrément un profil qui est

plutôt commonlaw en français. Actuellement notre maîtrise c'est vraiment une maîtrise de type thèse alors qu'ici il y aurait peut-être lieu, et c'est les échos qu'on entend, d'en faire davantage un profil professionnel à cette maîtrise avec ou sans le profil thèse, alors on veut que la faculté réfléchisse à ça. Ça nous amène à la quatrième recommandation qui découle naturellement des trois autres : que la Faculté de droit mette sur pied un comité de programmes de cycles supérieurs qui recommandera de réviser la maîtrise actuelle à la lumière des recommandations du présent rapport. Ici on réfère au cahier bleu que vous avez ici. Donc au lieu d'avoir une longue liste de recommandations sur qu'est-ce qui devrait être fait, on dit tout simplement formez un comité, regardez attentivement les recommandations que vous avez reçues des évaluateurs externes et puis agissez en conséquence. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée: Merci monsieur le vice-recteur. Des questions ou des commentaires? Vous êtes prêts pour le vote? Allez-y. Donc c'est adopté de façon unanime. Donc ça, ça met fin au point 10 de l'ordre du jour.

11. Rapport du Comité des programmes

11.1 Demande d'exemption aux normes linguistiques du Conseil de la langue française

Président d'assemblée: On passe au point 11, le Rapport du Comité des programmes donc le dépliant qui a été distribué ici pour la rubrique 11. Le premier point 11.1 Demande d'exemption aux normes linguistiques du Conseil de la langue française, c'est pour décision et j'accorde la parole au vice-recteur Samson.

VRER : Merci monsieur le président. On est dans le document de la rubrique 11, rapport du Comité des programmes du 4 novembre 2016. Je vous invite d'aller à la page 2 du document où se trouve le texte de la proposition que je vais lire : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences particulières des programmes de baccalauréat en traduction, soit le programme régulier, le régime coopératif et le programme accéléré. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée: Proposé par le vice-recteur et appuyé par le sénateur Thibault.

VRER : Alors vous avez eu l'occasion de lire les lettres qui accompagnent la documentation. Vous vous rappelez que l'an passé, le Sénat a adopté une politique linguistique et cette politique-là prévoit la possibilité de s'y soustraire pour certaines raisons. Alors le Département de traduction et des langues et en particulier la section traduction veut se soustraire de la politique dans le sens où on veut avoir des exigences plus sévères pour les étudiants en traduction. Dans la documentation, vous avez peut-être lu des choses du genre on s'attend à ce que nos étudiants aient la capacité de s'exprimer avec précision et clarté en écriture. On va aussi mentionner le fait qu'on s'attend à ce que les étudiants aient la capacité à s'exprimer avec élégance et _____. Alors vous voyez qu'on parle ici d'un niveau de maîtrise de la langue qui est plus fort que ce qui est exigé par les normes qu'on a établies l'an passé. Alors essentiellement, vous avez ici trois programmes en traduction, comme vous le savez le programme régulier, le programme coop et le programme accéléré donc il y a trois formulaires CPR2 dans le jargon du CPR. Vous pouvez aller à titre d'exemple à la page 8 du document où vous voyez le programme de baccalauréat en traduction programme régulier alors la colonne de gauche est le programme actuel, la colonne de droite c'est le programme tel que proposé. Vous voyez que le programme reste absolument inchangé sauf le paragraphe en caractères gras qu'on voit au début de la page 8 où on dit explicitement que la section traduction du Département de traduction et des langues est exemptée de l'application des normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliquera ainsi des barèmes particuliers plus rigoureux. Essentially, ce qu'on veut ici c'est d'avoir l'autorisation, on demande au Sénat l'autorisation d'imposer des normes plus rigoureuses pour le programme régulier, coop et accéléré. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée: Est-ce qu'il y aurait des questions ou des commentaires par rapport à cette recommandation? Mme Navarro.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. C'est juste une question de procédure. Le Sénat avait déjà adopté donc des normes et on avait prévu que les facultés qui auraient des besoins spécifiques ou supérieurs pouvaient le faire. À mon avis, ça ne serait pas une exemption parce qu'on l'avait déjà prévu. Est-ce que c'est nécessaire vraiment de parler d'exemption ici?

Président d'assemblée: Allez-y monsieur le vice-recteur en réponse.

VRER : Si ma mémoire est bonne, le règlement stipulait qu'il fallait que le Sénat adopte...

Navarro Pardiñas : Politique plus exigeante si elle le désire pour des raisons de préparation liées à la discipline. Donc elles dépassent les normes; nous on a adopté la base, le minimum pour tout le monde, mais s'il y en a qui veulent faire plus, en tout cas, je voulais juste attirer votre attention. À mon avis ce n'est pas une exemption puisqu'il rentre dans les normes, ils sont plus, et c'est ce qui était marqué dans la rubrique.

Président d'assemblée: Si je comprends bien madame, vous diriez que le Sénat n'a pas besoin de se prononcer.

Navarro Pardiñas : Non.

VRER : Dans le texte ici qu'on a à la page 8 et aux pages 11 et 14, il est vraiment explicité que la section traduction demande une exemption.

Navarro Pardiñas : Je sais qu'ils demandent une exemption, mais à mon avis ils n'ont pas besoin de demander une exemption. Ils respectent parfaitement, ils demandent plus parce que c'est le programme qui a besoin de plus.

VRER : Peut-être que la secrétaire générale peut nous éclairer sur la question.

Secrétaire générale : Je comprends, mais il y a plusieurs facteurs qui entrent en jeu. Quand on a des éléments qui doivent faire partie du répertoire, et ici on entre dans ce qu'on appelle les exigences particulières du programme, ça doit être ramené au Sénat académique et ça doit être adopté par le Sénat académique. On ne peut pas juste tout simplement mettre des choses dans le répertoire comme ça. Donc on est dans cette procédure-là, si vous voulez, d'améliorer ou de préciser les exigences particulières du programme; ici il y a quand même trois programmes. Je pense que ça correspond à la procédure qu'on a toujours utilisée pour des modifications du genre.

Navarro Pardiñas : Je comprends sauf que c'est marqué « à moins que ».

Président d'assemblée: Je pense que M. Clarisse ou Mme Surette.

Surette : Ma question c'est on parle des programmes réguliers, les programmes de majeure, mais ça va être dans tous les cours qui sont offerts en traduction ou est-ce qu'on a des exigences plus élevées, n'est-ce pas? Je pense qu'il y a peut-être une partie de la réponse qui est dans le fait que c'est pour l'ajouter dans la description du programme, mais est-ce que ça s'applique à la mineure aussi. Ma question est ça s'applique il me semble très largement à tous les cours que le Département de traduction offre et pas au programme spécifiquement.

VRER : Le texte spécifie que variant selon les cours alors il y aura des langues plus exigeantes, mais elles vont varier selon les cours.

Surette : Donc les étudiants qui prennent des cours en traduction puis qui ne sont pas dans les baccs de traduction vont le savoir avec leur plan de cours.

VRER : J'assume que oui.

Président d'assemblée: M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je pense qu'effectivement, ça rencontre les normes minimales, mais c'est quand même important que ça vienne au Sénat que ça soit juste pour une question de contrôle que ça soit juste à adopter puisque c'est au-delà des normes donc je pense qu'il faut tout de même l'adopter ici pour un suivi, pour une question de contrôle.

Président d'assemblée: M. Mbarga.

Mbarga : J'ajoute que nous avons souvent, au sujet des exemptions, nous avons souvent des demandes d'information des étudiants qui nous disent qu'est-ce qu'on applique. Alors si nous, je parle en tant que président du Conseil de la langue française, si nous on n'est pas informé, si le Sénat n'est pas informé, on ne sait pas qu'est-ce qu'on applique donc ça prend quelqu'un pour attester qu'effectivement, il y a ces normes-là qui s'appliquent à vous dont la nécessité d'obtenir cette exemption et la nécessité d'informer le Sénat. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée: Merci. Sénateur Lang.

Lang : Je veux juste m'assurer que je vais voter sur la bonne chose. Finalement si je comprends bien, si on se réfère à la page 6 dans la lettre du vice-doyen Mathieu LeBlanc, le Sénat le 21 août 2015 a autorisé, a donné la permission à certains programmes d'augmenter les exigences linguistiques et donc aujourd'hui sur ce qu'on vote, c'est la modification de programme qui indique spécifiquement que dans les programmes de traduction, il y a une exigence supplémentaire.

VRER : C'est exactement ça.

Lang : Parfait, merci.

Président d'assemblée: Micro 26.

Arsenault : Merci monsieur le président. En fait je suis du département de traduction. Je pense ce qui a été dit jusqu'à maintenant est juste. Pour revenir sur ce que la sénatrice Surette disait, c'est que ce sont des exigences qui sont dans tous les cours de traduction et donc chaque professeur établit son propre barème et c'est au plan de cours. Je ne sais pas s'il faut que j'ajoute quelque chose ou c'est assez clair.

Président d'assemblée: Merci Mme Arsenault pour ces informations. Micro 15.

Clarisse : Je pense que je suis tout à fait d'accord avec des normes plus exigeantes, mais pour garder une certaine équité pour les étudiants, il est important, et ça, c'est à l'unité de traduction de faire le suivi c'est que les normes ne soient pas attachées à un professeur, mais un cours. Si l'année prochaine à notre professeur donne un cours, il faut que ce soit pour le même cours les mêmes exigences pour garder une certaine équité.

Président d'assemblée: M. Pelletier.

Pelletier : Merci monsieur le président. Juste une question pour faire suivre à ce qu'il vient d'être dit parce qu'en fait, ça m'échappe le détail. J'ai cru comprendre que les normes linguistiques plus exigeantes étaient appliquées à tous les cours de traduction et puis qu'il pourrait y avoir des étudiants qui prendraient des cours de traduction qui ne seront pas dans le programme de traduction. Je me questionne parce que là on sait que ça va être inscrit dans le registraire donc ça va être très clair pour les gens qui fréquentent les programmes de traduction, mais quelqu'un qui est dans un programme de français, est-ce que ça va être explicité nécessairement dans tous les plans de cours les exigences de normes linguistiques supérieures?

Président d'assemblée: Mme Arsenault.

Arsenault : Merci monsieur le président. Premièrement je vais répondre au sénateur Clarisse. On parle en fonction du professeur parce que le même cours peut prendre des orientations très différentes. Si je donne un exemple très concret, moi je donne un cours de traduction commerciale et je fais de la publicité alors qu'un autre professeur pourrait faire des documents d'assurance et à ce compte-là, ce n'est pas du tout les mêmes critères. Pour le sénateur Pelletier, j'aimerais ajouter qu'on a en fait un programme spécialisé donc il y a très peu d'étudiants qui viennent d'autres disciplines dans nos cours, mais il reste que les exigences sont au plan de cours donc l'étudiant le saura dès le premier cours.

Président d'assemblée: Merci pour ces informations. Sénateur Dako.

Dako : Je voulais juste revenir au document ici. Je pense que c'est clairement mentionné dans la lettre qui a été envoyée comme quoi ça s'applique à toute la discipline traduction. Je ne pense pas qu'il fallait prendre le cas par cas ici, c'est toute la discipline traduction.

Président d'assemblée: Vous voulez répondre à ceci monsieur le vice-recteur?

VRER : Non, ça va.

Président d'assemblée: Ça va. Est-ce qu'on est prêt pour le vote? Allez-y. Donc c'est adopté de façon unanime et ça met terme au point 11.1.

11.2 Modifications au règlement 6.2 – Exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone

Président d'assemblée: On passe au point 11.2 Modifications au règlement 6.2 – Exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 27 du rapport du CPR. Alors je vais lire le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 6.2 – exigences de français pour les étudiantes ou étudiants provenant d'une école secondaire non francophone. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée: Nous avons une recommandation, est-ce qu'il y a quelqu'un qui l'appuie? Appuyé par M. Adégbidi. C'est une recommandation qui est appuyée donc des explications monsieur le vice-recteur.

VRER : Alors il faut se rappeler qu'on a récemment, en fait, c'est à la fin de l'an passé si ma mémoire est bonne, on a fait des modifications au niveau des sigles de certains cours de français. On a créé le sigle FLSA pour les cours de français qui sont réservés aux étudiants et étudiantes du groupe pont donc les gens qui viennent de l'immersion. Alors on a le cours FLSA1401, 1402 et aussi le 1500, 1600. C'était pour distinguer ces cours-là des cours FRLS qui sont des cours de niveau préuniversitaire. Alors essentiellement, ce qu'on vous propose ici à la page 30 et à la page 31 du document, vous allez voir le règlement actuel, le règlement 6.2 actuel versus le règlement 6.2 qui est proposé pour refléter ces changements qu'on a faits au niveau des sigles de cours. Alors à la page 30 on a dans la colonne de droite la nouvelle proposition donc le règlement 6.2 – exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone.

Essentiellement, comme vous pouvez le voir, c'est beaucoup de nettoyage du texte pour remplacer le sigle FRLS par le sigle FLSA. Peut-être le changement le plus important c'est celui du paragraphe 6.2.2 où vous voyez en caractère gras quelques phrases qui rendent plus explicites les cours. Alors on peut lire les étudiantes et étudiants qui font partie du programme d'immersion en français langue seconde devront suivre en première année les cours suivants et là on énumère les quatre cours FLSA ce qui n'était pas le cas par le passé. Le reste des changements, c'est purement de la cuisine pour remplacer les sigles, aussi il y a quelques petits détails pour améliorer la qualité de la langue, le bon choix de termes alors c'est vraiment tout simplement ça la proposition qui est devant vous.

Président d'assemblée: Merci pour ces informations. Est-ce qu'il y a des questions? Vous êtes prêts pour le vote? Allez-y. C'est adopté à l'unanimité.

11.3 Création du sigle SENV

Président d'assemblée: Le prochain point c'est le 11.3 Création d'un nouveau sigle SENV. Monsieur le vice-recteur.

Président d'assemblée: Merci monsieur le président alors je vous invite d'aller à la page 32 du rapport où se trouve la proposition que je lis comme suit : que, sous réserve de la création de la mineure en sciences de l'environnement, le Sénat académique accepte la création du sigle SENV pour sciences de l'environnement. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée: C'est proposé, appuyé par le sénateur Francis LeBlanc.

VRER : Essentiellement, c'est qu'on est en train de travailler à la création d'une nouvelle mineure en sciences de l'environnement. Elle n'a pas encore été présentée ici la mineure, par contre on a déjà adopté la création d'un cours qui va s'appeler SENV4003, projet en sciences de l'environnement alors c'est pour ça qu'on se présente devant vous aujourd'hui pour demander l'autorisation de créer le sigle. On a déjà créé le cours alors on a besoin du sigle pour le cours en question qui est un nouveau sigle SENV. À la prochaine réunion du Sénat, je crois que le CPR sera en mesure d'arriver avec la proposition formelle pour la totalité de la nouvelle mineure. Alors voilà.

Président d'assemblée: Merci. Questions, commentaires? M. Djaoued.

Djaoued : Oui, moi j'ai une question par rapport à ce sigle-là parce que quand même il y a eu une discussion par rapport à cette mineure entre les trois campus et puis je ne vois pas comment par exemple on crée un cours alors que les autres campus ils ne sont pas dans le cours.

Secrétaire générale : Je crois qu'il faut être très prudent. C'est toujours sous réserve lorsqu'on crée le cours sous réserve que le programme de mineure en environnement sera créé. Vous n'avez pas sous les yeux le procès-verbal du Comité des programmes, mais c'est comme ça que c'est rédigé dans le Comité des programmes, c'est sous réserve. Si le programme n'est pas créé, le cours n'est pas créé.

Djaoued : Mais est-ce que nous on a été consulté par rapport à ça ou non? En tout cas moi je ne me rappelle pas, je suis le chef de secteur et puis je dois recevoir tout ça. Je n'ai pas l'impression qu'on a été consulté.

VRER : C'est un dossier qui est à l'étude alors c'est difficile pour moi de répondre maintenant. Je ne sais pas si d'autres personnes ont des informations plus précises par rapport...

Djaoued : Oui, mais quand même on est un campus.

Président d'assemblée: Est-ce que votre question M. Djaoued, c'est la consultation par rapport au sigle ou bien à la mineure?

Djaoued : Mais par rapport même au cours. La mineure on est au courant qu'il y a détractation là, on discute sur ça, mais par rapport à ce cours, je ne sais pas, est-ce que ça fait duplication par rapport à un cours qui existe déjà chez nous. Je ne sais pas moi, j'ai une préoccupation par rapport à cela.

Président d'assemblée: Je pense qu'il y a un élément d'information ici? Allez-y.

Fortin : Je sais que le campus d'Edmundston a été consulté sur la mineure en sciences de l'environnement et je peux également confirmer qu'il y a des cours offerts au campus de Shippagan qui sont inclus à la mineure en sciences de l'environnement.

VRER : La proposition d'aujourd'hui porte sur le sigle, mais votre question est plutôt sur le cours SENV4003 si je comprends bien. C'est un cours de projet qui synthétise l'ensemble de formation alors peut-être que le doyen LeBlanc peut éclairer sur cette question-là.

F. LeBlanc : Les deux autres campus ont été consultés pour l'ensemble du programme donc ça été transmis il y a un certain temps. Dans le programme ça inclut aussi le sigle, ça fait partie le sigle et les cours.

Djaoued : Inaudible.

Secrétaire générale : Monsieur le président, si je peux préciser au niveau de la procédure, le dossier a été étudié au Comité des programmes. Le Comité des programmes, parce que c'est un nouveau programme, il doit aller au comité conjoint, mais ce qui arrive c'est que la création d'un sigle vient directement au Sénat. Donc dans nos résolutions, on avait une résolution, une recommandation pour le Sénat académique. C'est pour ça qu'on a un petit peu la charrue devant les bœufs, mais pour ne pas la perdre de vue et l'attrait transparent on l'a amené immédiatement. Maintenant c'est comme je disais toujours, c'est sous réserve. Si le programme ne va pas de l'avant, il n'y aura pas de cours, mais ça forme un tout. Je ne sais pas si ça éclaircit.

Président d'assemblée: Mme Robichaud.

Robichaud: Je voulais juste, c'est qu'on l'a quand même dit, oui il y a eu consultation au campus de Shippagan, je voulais juste faire sûr que ça soit dit donc je rajoutais seulement sur ce qui avait été dit.

Président d'assemblée: Merci pour cet élément d'information. Vous êtes prêts pour le vote? On vote maintenant. Donc 33 pour, 2 contre, c'est adopté.

11.4 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée: Au point 11.4 ce sont des points d'informations donc Résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Alors essentiellement, les pages 33 et 34 du rapport du CPR vous montrent un peu le type d'activités qu'il y a eu lieu récemment donc la création de différents cours, les modifications, les abolitions de cours et un certain nombre d'autres règlements, d'autres recommandations plutôt techniques. Je suis disponible à répondre à des questions s'il y en a.

Président d'assemblée: Merci. À moins qu'il y ait des questions, on passe au point 12.

12. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée: Le point 12, Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques. Le recteur va présenter les dossiers. Normalement on va accorder à peu près une quinzaine de minutes pour la lecture. Il y aura un vote papier qui suivra donc pas un vote électronique, mais un vote papier. Ça prend deux tiers pour appuyer une candidature et avec ce, monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci beaucoup monsieur le président. Donc comme c'est l'habitude lorsqu'on parle des grades honorifiques, que ce soit les doctorats honorifiques ou les professeurs émérites, vous avez devant vous un document qu'on va reprendre par la suite qui donne des notes biographiques sur chacun des candidats et des candidates et bien sûr comme l'a mentionné le président, ça prend deux tiers du vote des membres présents pour obtenir le doctorat honorifique ou le grade de professeur émérite. Je ne présente pas les candidatures, c'est à vous de lire dans les dix prochaines minutes et de voter.

Président d'assemblée: Donc ça va, il n'y a pas de question sur la procédure? Bonne lecture.

LECTURE SILENCIEUSE

13. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée: Est-ce qu'il y a quelqu'un qui n'a pas encore terminé le processus de vote? Sinon, on passera au point 13, Rapport du vice-recteur et chancelier pour revenir sur les résultats du vote. Alors monsieur le vice-recteur et chancelier.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je serai bref, mais j'aimerais tout d'abord débiter en remerciant le Sénat pour le travail qui a été accompli aujourd'hui. J'ai senti dans la salle que ce n'était pas facile, mais même si ce n'est pas facile, on est arrivé à un consensus, on est arrivé à l'adoption d'un plan académique. Ce n'est pas évident si on tient compte de ce qui s'est passé dans les dernières années. Donc je pense qu'on doit quand même être fier du travail qu'on a accompli et comme je disais tantôt, ce n'est pas évident, il y a un inconfort, mais je pense qu'on a été capable de passer au travers. J'aimerais remercier quand même le vice-recteur pour son travail qui est quand même assez spécial. Pour revenir à quelques commentaires concernant certains événements qui se passent présentement, un c'est j'ai rencontré récemment avec les autres recteurs le nouveau ministre du postsecondaire et comme vous le savez, c'est toujours un défi de mettre de l'avant l'agenda des universités au gouvernement. On est souvent perçu comme étant « un problème » à résoudre et je leur demande toujours exactement quel problème que vous voulez

résoudre quand vous parlez des universités. Le nouveau ministre est très différent de l'ancien ministre, il a une ouverture par rapport aux universités. Beaucoup des discussions qu'il y avait lieu il y a deux ans, ces discussions-là ne sont plus sur la table, question de formule financement rattachée au rendement, ce genre de discours que M. Lang dirait néolibéral donc c'est moins sur la table que ce l'était auparavant, mais on a toujours des défis dans ce sens-là. Déjà on va entamer le processus budgétaire à l'université. Comme d'habitude on est toujours en attente de nouvelles du gouvernement par rapport à la subvention, par rapport au niveau de financement et c'est toujours le défi. On planifie une autre rencontre les quatre recteurs et le ministre à la fin du mois de novembre pour voir si on peut avoir une entente sur du financement pluriannuel au moins pour les deux prochaines années qui est plus ou moins les deux prochaines années du gouvernement. Ça, c'est quelque chose qui est toujours sur la table la question du financement pluriannuel qui rend la planification difficile. Chaque année, il faut attendre des hypothèses avant d'approcher des facultés, des bibliothèques, etc., voici ce qu'on a cette année. Donc on espère d'être capable de clarifier cette situation. Un deuxième dossier que j'aimerais vous présenter aujourd'hui, c'est un dossier intéressant qui implique la Faculté d'administration des affaires, qui implique l'éducation permanente, ça implique un professeur d'Edmundston, c'est un projet qui s'appelle Jeunes leaders de la francophonie et le projet Jeunes leaders de la francophonie, c'est un consortium mené par l'Université de Moncton qui regroupe le HEC, l'AUF et la firme d'avocats Dentons qui est la firme la plus importante d'avocats au monde. C'est un projet en trois temps. Un premier temps, on va développer une douzaine de flots, des MOOC pour ceux qui ne le savent pas, des MOOC. HEC vont en préparer un certain nombre, l'Université de Moncton prépare un certain nombre. Ceux-ci vont ensuite être diffusés dans des centres de l'AUF au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et à Haïti. Et dans ces quatre centres-là, on va aussi créer des centres de création d'entreprises et dans un deuxième temps, suite à cette création, il va y avoir l'élaboration de plans d'affaires de ceux et celles qui ont suivi des formations. Et dans un troisième temps, des plans d'affaires qui sont retenus c'est pour la création d'entreprises dans ces quatre pays. Il y a un focus tout à fait spécial pour que 50 % des entreprises, 50 % des mentors, 50 % des personnes impliquées soient des femmes. C'est un projet qui est appuyé par l'OIF, l'AIF et bien sûr le gouvernement fédéral et on a eu des rencontres récemment et puis c'est un projet important pour l'Université de Moncton parce qu'ici, on recrute beaucoup à l'international. On recrute beaucoup dans ces pays-là, mais c'est une occasion de redonner, de faire du développement dans les pays. Donc c'est une chose aller chercher des étudiants, c'est une autre chose d'investir dans ces pays et par le biais de ce projet, on va être en mesure de le faire. Finalement, ça touche un peu l'académique. M. Jean-François Richard est au courant de ce projet-là c'est que la province veut lancer une initiative dans le domaine de l'éducation expérientielle. Leur définition d'expérientiel ce n'est pas clair encore, mais c'est clair qu'il y a une volonté de la part du gouvernement. Quand on parle de coop, c'est de doubler ou tripler le nombre de stages et de placements coops dans la province. Il y a un groupe de travail provincial et notre représentant c'est M. Jean-François Richard et la raison que je vous le mentionne aujourd'hui c'est que j'étais à une rencontre avec le Premier ministre et puis il en a parlé. Donc si le Premier ministre en parle, ça veut dire que le dossier avance. Celles-ci sont les seules informations que j'aimerais vous partager aujourd'hui. Moi je dois quitter rapidement, je dois aller à un banquet pour reconnaître notre ancienne chancelière Mme Maillet à Charlottetown donc j'espère qu'on aura les résultats sous peu. Est-ce qu'on a les résultats?

12. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques (résultats)

Président d'assemblée: Oui. Pour le retour au point 12, les trois personnes suivantes ont reçu deux tiers des votes : Georges Arseneault, ___ et Gallant. Donc les trois ont reçu deux tiers des votes et ça prendra maintenant une proposition et quelqu'un qui appuie pour détruire les votes. M. Lang propose, appuyé par Omer Chouinard. Vous êtes prêts pour la question? C'est unanime et donc ceci complète le point 12. Est-ce que le point 13 est complété également? Oui.

Adégbidi : Quelques questions pour monsieur le recteur. La première question récemment on a entendu parler d'initiatives d'ingénierie, en fait de mettre en place des programmes dans les universités pour les premières nations. Alors ça se brasse un peu dans les universités anglophones. Est-ce qu'il y a quelque chose de ce genre qui se passe aussi au niveau de l'Université de Moncton, j'ai l'impression du rapport qui est sorti de la commission sur les premières nations, il y a un certain nombre de recommandations qui ont été faites qui sont en train d'être prises en compte dans certaines universités pour développer ce genre de programme parce que je crois aussi qu'il y a du financement fédéral qui va accompagner tout ça. Est-ce qu'il y a quelque chose du genre qui se fait à l'Université de Moncton, première question. Je peux passer toutes mes questions d'abord? Deuxième question. La scolarité gratuite pour les étudiants venant de familles ayant des revenus de moins de 60 000 \$, comment est-ce que cela s'est traduit ici à l'Université de Moncton en termes d'étudiants. Est-ce que nous avons des statistiques par rapport à cela? La troisième question c'est depuis un certain temps, les universités privées de la province sont en train de pousser pour être pris en compte dans ce programme aussi. Alors une question qui se pose, je crois un peu partout, c'est de savoir si le gouvernement prend en compte ces universités privées, comment est-ce que cela va affecter le financement qui va aux universités publiques parce que nous sommes une université publique et je pense que toute l'enveloppe pour les universités n'est pas une enveloppe qui est en train de grossir alors est-ce que tout ça ces éléments dont vous avez discutés...

Président d'assemblée: Merci pour la question. Une réponse.

VRER : Pour les communautés autochtones, c'est certain que les universités anglophones et francophones font face à des défis très très différents parce que la grande majorité des communautés autochtones sont anglophones alors la réalité des universités francophones est très différente à cet égard. Ceci étant dit, il n'y a rien de planifié à l'université en termes d'imposer ou de développer des cours spécifiquement sur ça. On a fait un répertoire d'ensemble d'activités qui se font, il se fait déjà beaucoup de choses au niveau des communautés autochtones et je crois savoir qu'au campus d'Edmundston, il y a déjà des choses en place pour favoriser l'accès aux études postsecondaires pour certaines communautés autochtones. Alors c'est là où on en est, mais il faut reconnaître que c'est quand même une dynamique très très différente par exemple des universités anglophones de l'ouest canadien où la population autochtone est beaucoup plus présente.

Recteur et vice-chancelier : Pour ce qui est des deux autres questions pour ce qui est de la bourse pour la gratuité scolaire, je ne pense pas que ça eu énormément d'impact à l'Université de Moncton. S'il y en avait qui étaient éligibles, ils seraient sans doute déjà là. Je n'ai pas vu d'impact en termes d'un nombre incroyable de nouvelles inscriptions en 1^{re} année. Il y a une légère augmentation, mais je ne suis pas certain qu'il y a un lien direct avec cette bourse. Pour ce qui est de la troisième question, nous en tant qu'institution publique, le message qu'on donne au gouvernement c'est que vous devez d'abord et avant tout financer les étudiants qui se retrouvent dans les institutions publiques. Je le sais que l'association des institutions privées sont en pourparlers parce qu'ils avaient exigé, ils étaient pour poursuivre le gouvernement donc sans doute il y a des discussions qui se passent, mais nous on n'est pas au courant de ces discussions-là, mais notre position c'est non.

Président d'assemblée: Sénateur Omer Chouinard.

Chouinard : Je trouve ça intéressant qu'est-ce que vous parlez de toute la question de la formation qui se fait et qui va se faire avec les pays de l'Afrique francophone. Vous avez parlé d'entrepreneurship, est-ce qu'on parle aussi d'entrepreneurship collectif?

Recteur et vice-chancelier : Dans le projet qui a été monté, c'est beaucoup de l'entrepreneurship privé, mais il y a un volet coopératif. Par exemple, le professeur André Leclair va développer des cours dans l'entrepreneuriat et la coopération donc le volet coopératif va faire partie du modèle.

Président d'assemblée: Mme Surette.

Surette: C'est votre commentaire sur l'apprentissage expérientiel qui m'appelle à vous parler du rapport que le comité sélect sur la planification pour les changements climatiques a fait. Dans les recommandations de ce comité-là, il y a beaucoup d'éléments qui touchent à l'éducation liée aux changements climatiques et ça touche tous les niveaux. Ça touche les niveaux scolaires, mais ça touche aussi le niveau universitaire donc dans ces recommandations-là c'est d'avoir dans le curriculum plus d'éléments qui touchent à la question des changements climatiques. Donc je pense que c'est quelque chose à surveiller, il faut que l'Université de Moncton soit vraiment proactive à ajouter ce genre d'élément dans nos cours. Je pense que c'est en lien avec l'apprentissage expérientiel aussi.

Président d'assemblée: Sénateur Dako.

Dako: Merci monsieur le président. Juste un petit détail sur la question qui a été posée par le sénateur Hector Adégbidi en demandant l'impact du financement du gouvernement sur les parents qui touchent moins de 60 000 \$ si ces étudiants-là sont à l'Université de Moncton. Ce que j'aurais entendu de vous monsieur le recteur, si la plupart de ces étudiants dont le revenu des parents est moins de 60 000 \$ est-ce que ceux qui sont déjà sur place, est-ce qu'il y a eu ajustement à ce niveau-là ou pas du tout? Ça, c'est ma première question. La deuxième question revient un peu à l'éducation permanente sur l'organisme Confucius le mandarin qui est donné à l'éducation permanente. J'aimerais bien qu'on me donne quelques éclaircissements à ce niveau-là parce que semblerait-il que cet organisme-là ne respecte pas le droit de la personne et il faut en faire actuellement avec l'Université de Moncton alors qu'on nous donne des précisions à cet égard-là.

Président d'assemblée: Merci pour les questions.

Recteur et vice-chancelier : Je vais demander à M. Doucet de parler du mandarin.

Doucet : L'organisme Confucius c'est un organisme qui est affilié avec le Ministère de l'Éducation et de la petite enfance. Je pense qu'ils sont reconnus par ce ministère-là puis ils nous ont approchés simplement pour offrir, d'ailleurs il y avait un reportage hier à Radio-Canada à 16 h sur ce perfectionnement qui est offert à l'éducation permanente. C'est simplement des cours en mandarin. Moi je n'ai pas l'impression qu'il y a une problématique qui se pose là. C'est surtout qu'il était sanctionné par le Ministère de l'Éducation de notre province et puis on ne voyait pas de problème à s'associer à eux. Je ne sais pas si monsieur le VRER vous avez quelque chose à ajouter?

Président d'assemblée: M. Dako, avez-vous d'autres questions?

Dako : J'ai posé deux questions en fait. Je pense que la réponse je n'ai pas bien saisi parce que c'est reconnu par le Ministère de l'Éducation alors nous on peut s'associer à ça, est-ce que j'ai bien compris?

Doucet : Quand ils nous ont approchés déjà il était sanctionné par le Ministère de l'Éducation de la province donc je pense que c'était tout à fait normal qu'on poursuive le dossier avec eux.

Dako : ...je crois qu'il faudra qu'on nous définisse exactement la raison pour laquelle on s'associe à ça parce que plusieurs universités le refusent, pas le mandarin en tant que tel, mais c'est juste le Confucius qui pose un sérieux problème ici. Je crois que c'est important qu'il y ait un débat à ce niveau-là parce qu'on s'affilie à quelque chose pour lequel on n'est peut-être même pas bien informé.

Doucet : Quand on nous a approchés, il n'y avait pas d'indication à cet effet donc nous on l'a fait de bonne foi.

Recteur et vice-chancelier : Juste pour renchérir, on va examiner la question. On va aller voir effectivement quelles sont les préoccupations par rapport à l'institut Confucius, c'est ça? Pour ce qui est de l'autre question, ceux qui étaient déjà étudiants, est-ce que c'est uniquement en 1^{re} année ou c'était tous les étudiants. Tous les étudiants donc si l'étudiant était déjà ici, il est déjà inscrit et maintenant il rencontrait les nouveaux critères, il y a un ajustement qui est fait. Merci.

Président d'assemblée: M. Adégbidi.

Adégbidi: Avez-vous des statistiques sur le nombre d'étudiants aujourd'hui à l'Université de Moncton qui bénéficient de cette bourse?

Registraire : La réponse simple c'est non. L'université ne connaît pas le revenu moyen familial des étudiants qui s'inscrivent à l'université donc on ne peut pas juger de savoir qui serait admissible parmi nos étudiants.

Président d'assemblée: M. Pelletier.

Pelletier: Merci monsieur le président. Par rapport à la question qui vient d'être posée et la réponse qu'on a eue, il me semblerait, étant donné le contexte des difficultés financières des institutions postsecondaires publiques, le gouvernement de Gallant a proposé le **plan table** comme une solution, les avis étaient partagés. Peut-être qu'il y aurait place à demander ce type de statistique du gouvernement. Je crois que ça serait un peu justifié parce que c'est des fonds qui sont, veut veut pas, des tournées des subventions aux universités publiques, je ne suis pas certain.

Recteur et vice-chancelier : Juste en réponse à ce commentaire, nous on pousse pour que le programme soit élargi, c'est-à-dire que le programme répond à 23 % de la population étudiante donc c'est soit une bourse ou presque rien. Et ce qui est important c'est que dans la population étudiante bien sûr il y en a un certain nombre dont les parents font un revenu familial inférieur à 60 000 \$, mais il y en a que c'est supérieur à 60 000 \$, mais 63 000 \$ c'est pas beaucoup plus que 60 000 \$ et puis eux c'est un peu comme une falaise. Tu fais partie ou tu en as pas tandis qu'en Ontario, parce qu'ils disaient qu'ils se basaient sur le modèle de l'Ontario. L'Ontario c'est graduel donc à un moment donné tu n'es plus éligible, mais il y a une fourchette importante. Donc nous, c'est ça qu'on pousse, c'est qu'ils élargissent la fourchette et de fait, la prochaine rencontre avec le ministre c'est sur la table.

14. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-160924 (réunion annuelle et régulière)

Président d'assemblée: Merci pour ces informations. On passe au point 14, Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs.

Recteur et vice-chancelier : C'est fait. Seulement s'il y a des questions.

Président d'assemblée: Seulement s'il y a des questions.

15. Affaires nouvelles.

Président d'assemblée: Les affaires nouvelles, il n'y avait rien à ajouter à affaires nouvelles plus tôt ce matin et donc la parole au recteur Théberge.

Recteur et vice-chancelier : Aujourd'hui on doit reconnaître le départ de quelqu'un du Sénat qui est ici quand même pour un bon nombre d'années qui a contribué de façon importante et substantielle au fonctionnement du Sénat. Donc de la part de chacun et chacune d'entre nous, j'aimerais offrir ce certificat à Mme Lise Dubois.

Président d'assemblée: Merci monsieur le recteur.

16. Prochaine réunion : le vendredi 10 mars 2017

17. Clôture

Président d'assemblée: Avant de terminer la réunion, je voudrais également à mon tour remercier les membres du Sénat pour le débat qu'on a eu aujourd'hui c'est une question fondamentale, celle qui a été traitée au 10.1. Je sens beaucoup de passion et d'amour pour notre université, c'est une richesse pour l'université d'avoir des personnes qui tiennent à cœur leur université comme ça et donc je vous remercie pour vos contributions importantes et avec ça, ça met fin à la réunion d'aujourd'hui.